



Nendaz Panorama

N° 138 — décembre 2023

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée pour le mardi 19 décembre 2023 à 18h30 à la salle de gymnastique de la Biolette, à Basse-Nendaz.

Merci de vous munir d'une PIÈCE DE LÉGITIMATION pour le contrôle des présences. Ouverture des portes dès 18h.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée pour le mardi 19 décembre 2023 à 19h à la salle de gymnastique de la Biolette, à Basse-Nendaz.

Merci de vous munir d'une PIÈCE DE LÉGITIMATION pour le contrôle des présences. Ouverture des portes dès 18h.

02

Le dossier
Budgets 2024

27

PAZ
Assemblée primaire

32

L'interview
Enquête
intergénérationnelle

34

La Municipalité
Les décisions
du Conseil communal

37

L'agenda
Décembre à avril

Convocations

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée pour le mardi 19 décembre 2023 à 18 h 30 à la salle de gymnastique de la Biolette, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Approbation du protocole de la séance du 22 juin 2023
- 2 Présentation du plan financier 2024-2027 de la Bourgeoisie
- 3 Approbation du budget 2024 de la Bourgeoisie
- 4 Divers

Afin de pouvoir participer à cette Assemblée, les bourgeois et bourgeois doivent se munir d'une **PIÈCE DE LÉGITIMATION** pour le contrôle des présences. Les portes seront ouvertes dès 18h pour la distribution du matériel de vote.

Conformément aux dispositions légales, l'ensemble des documents en relation avec l'ordre du jour ci-dessus peuvent être consultés dans leur intégralité par les bourgeois dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h. Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org. La version papier complète du budget peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée pour le mardi 19 décembre 2023 à 19 h à la salle de gymnastique de la Biolette, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Approbation du protocole de la séance du 22 juin 2023
- 2 Présentation du plan financier 2024-2027 de la Municipalité
- 3 Approbation des décisions fiscales 2024
- 4 Approbation du budget 2024 de la Municipalité
- 5 PAZ et RCCZ : Proposition du Conseil communal de renoncer à la Révision du Plan d'affectation des zones et du Règlement des constructions et des zones (respectivement à la procédure en cours sur dite révision, introduite par avis du 26 avril 2013 au Bulletin officiel) et ainsi, de retirer la demande d'homologation y relative (vote à bulletin secret)
- 6 Divers

Afin de pouvoir participer à cette Assemblée, les citoyennes et citoyens doivent se munir d'une **PIÈCE DE LÉGITIMATION** pour le contrôle des présences. Les portes seront ouvertes dès 18h pour la distribution du matériel de vote.

Conformément aux dispositions légales, l'ensemble des documents en relation avec l'ordre du jour ci-dessus peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h. Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org. La version papier complète du budget peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

Protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 22 juin 2023

Il est 19 h 45 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 51 bourgeois et bourgeois présents.

Le Président salue la présence de MM. Stéphane Germainier et Freddy Mettraux qui représentent l'organe de révision des comptes bourgeoisiaux 2022 à savoir la Fiduciaire des Alpes SA.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Son ordre du jour retient les points suivants :

- 1 Approbation du protocole de la séance du 15 décembre 2022
- 2 Comptes 2022 de la Bourgeoisie
- 3 Rapport de l'organe de révision
- 4 Approbation des comptes 2022 de la Bourgeoisie
- 5 Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque, le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Le protocole de la séance du 15 décembre 2022 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama N° 136 de juin 2023. La lecture n'est pas demandée, le protocole de la dernière séance est approuvé.

POINT 2 — COMPTES 2022 DE LA BOURGEOISIE

Les comptes 2022 de la Bourgeoisie ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la Commune. Le Président Frédéric Fragnière informe que les comptes en question ont été examinés et approuvés par le Conseil bourgeoisial lors de sa séance le 17 mai 2023.

Le Président présente et commente les principales caractéristiques des comptes 2022 de la Bourgeoisie qui se résument comme suit :

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables

		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Charges financières	– CHF	900 274.17	828 250.00	857 584.25
Revenus financiers	+ CHF	959 401.77	880 100.00	808 801.89
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	48 782.36
Marge d'autofinancement	= CHF	59 127.60	51 850.00	-

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	48 782.36
Marge d'autofinancement	+ CHF	59 127.60	51 850.00	-
Amortissements planifiés	– CHF	32 335.20	28 000.00	23 453.30
Attributions aux fonds et financements spéciaux	– CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	– CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	– CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	– CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	72 235.66
Excédent de revenus	= CHF	26 792.40	23 850.00	-

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	-	170 000.00	138 033.45
Recettes	- CHF	-	115 000.00	75 919.80
Investissements nets	= CHF	-	55 000.00	62 113.65
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	48 782.36
Marge d'autofinancement	+ CHF	59 127.60	51 850.00	-
Investissements nets	- CHF	-	55 000.00	62 113.65
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	3 150.00	110 896.01
Excédent de financement	= CHF	59 127.60	-	-

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée. Le Président donne la parole à M. Freddy Mettraux représentant l'organe de révision.

POINT 3 — RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Monsieur Freddy Mettraux procède à la lecture des conclusions du rapport de contrôle simplifié du 11 mai 2023, rédigées comme suit :

« Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFFCo) et aux règlements y relatifs.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées dès l'année 2022 ;
- le patrimoine net de la Bourgeoisie a diminué par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu le 17 mai 2023. »

M. Mettraux recommande d'approuver les comptes annuels 2022 de la Bourgeoisie présentant un excédent de charges de 72 235.66 francs et une fortune de 1 351 525.15 francs.

Le rapport de l'organe de contrôle n'appelle aucune question, les comptes 2022 de la Bourgeoisie peuvent être soumis au vote.

POINT 4 — APPROBATION DES COMPTES 2022 DE LA BOURGEOISIE

Le Président Frédéric Fragnière soumet au vote des bourgeois et bourgeois l'approbation des comptes 2022 de la Bourgeoisie. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des bourgeois présents.

POINT 5 — DIVERS

Aucune question n'émane des bourgeois et bourgeois présentes dans l'Assemblée.

Le Président Frédéric Fragnière profite de l'occasion qui lui est donnée afin de renseigner l'Assemblée bourgeoisiale sur les projets en cours et traités par la commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture ». Il cite une nouvelle fois le début des travaux de mensuration fédérale du lot 11 relatifs à la zone alpestre. Il informe que l'inauguration de la halle forestière construite par la société « Ecoforêt » à la Péroua aura lieu les 20 et 21 octobre 2023. Cette manifestation sera également l'occasion de fêter les 30 ans de la société « Ecoforêt ».

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h55.

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

Le budget 2024 de la Bourgeoisie

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al. 1 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2024 de la Bourgeoisie de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal et bourgeoisial lors de la séance du 22 novembre 2023.

Le budget 2024 se conforme au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) qui est entré en vigueur, pour toutes les Communes et Bourgeoisies valaisannes, lors de la présentation du budget 2022.

RÉSUMÉ

Le compte de résultats présente avant amortissements un total de charges de 798 750 francs, un total de revenus de 871 600 francs et dégage une marge d'autofinancement de 72 850 francs. À la suite de l'enregistrement de 22 600 francs d'amortissements, le budget 2024 clôture avec un excédent de revenus de 50 250 francs.

Sur le plan des revenus, une part importante des ressources émane des subventions cantonales à l'exploitation. De ce fait, un montant de 465 000 francs est inscrit au budget 2024 et est identique à celui figurant au budget de l'année précédente. Concernant la vente de bois, les revenus de la vente ont été budgétisés à 260 000 francs également similaires au budget 2023. L'augmentation de 30 000 francs de locations de biens est due à la revalorisation de la mise à disposition de terrains bourgeoisiaux à la Municipalité, ainsi qu'à Ecoforêt.

La contribution communale est, elle, maintenue à 65 000 francs pour 2024 afin de soutenir les tâches de la Bourgeoisie.

En comparaison avec les comptes 2022, le budget d'exploitation fait ressortir une variation des charges, avant amortissements, de -6.86% ainsi qu'une augmentation des revenus de 7.76%. Ces variations sont dues à une diminution des charges d'entretien des forêts et à l'augmentation de la vente de bois.

Le compte d'investissement enregistre 83 000 francs de dépenses pour 64 000 francs de recettes, ce qui correspond à des investissements nets de 19 000 francs. Dans le détail, il s'agit de la réfection de la route forestière du Bourlâ pour 63 000 francs. Un montant de 60 000 francs avait également été imputé au budget 2023. À noter que ce type d'investissement est projeté en accord avec les autorités cantonales sur plusieurs années et ce projet fait actuellement l'objet d'une demande de subventionnement auprès du Service cantonal des forêts, de la nature et du paysage.

En comparaison, des investissements nets de 62 113.65 francs avaient été réalisés en 2022 en relation avec la finalisation de la route de desserte forestière Bandé 3. Le budget 2024 laisse apparaître un excédent de financement de 53 850 francs.

Sur le plan des engagements financiers, l'évolution suivante est prévue :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

RÉSULTAT (ARRONDI)

Prévision du compte des investissements	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
Total des dépenses	138 033	60 000	83 000
Total des recettes	75 920	60 000	64 000
Investissements nets	62 114	0	19 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	62 114	-	19 000
Marge d'autofinancement	-48 782	34 850	72 850
Excédent (+) découvert (-) de financement	-110 896	34 850	53 850

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	-72 236	9 850	50 250
Excédent /Découvert du bilan	1 351 525	1 361 375	1 411 625

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	110 896	-34 850	-53 850
Capitaux de tiers	738 140	703 290	649 440

La fortune de 1 351 525 francs au 31.12.2022 devrait, quant à elle, atteindre 1 411 625 francs à fin 2024.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur le site www.nendaz.org ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal et bourgeoisial vous propose d'approuver le budget 2024 de la Bourgeoisie.

CONSEIL COMMUNAL ET BOURGEOISIAL

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

APERÇU DES COMPTES DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
Charges financières	- CHF	857 584.25	806 750.00	798 750.00
Revenus financiers	+ CHF	808 801.89	841 600.00	871 600.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	48 782.36	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	-	34 850.00	72 850.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	48 782.36	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	-	34 850.00	72 850.00
Amortissements planifiés	- CHF	23 453.30	25 000.00	22 600.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	72 235.66	-	-
Excédent de revenus	= CHF	-	9 850.00	50 250.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ CHF	138 033.45	60 000.00	83 000.00
Recettes	- CHF	75 919.80	60 000.00	64 000.00
Investissements nets	= CHF	62 113.65	-	19 000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	48 782.36	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	-	34 850.00	72 850.00
Investissements nets	- CHF	62 113.65	-	19 000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	110 896.01	-	-
Excédent de financement	= CHF	-	34 850.00	53 850.00

COMPTES DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉS

Charges d'exploitation		Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
30 Charges de personnel	CHF	4 993.55	3 000.00	5 000.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	836 529.95	786 750.00	776 750.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	23 453.30	25 000.00	22 600.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	16 060.75	17 000.00	17 000.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	881 037.55	831 750.00	821 350.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	224 651.65	262 500.00	262 500.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	530 138.04	530 000.00	530 000.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	754 789.69	792 500.00	792 500.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-126 247.86	-39 250.00	-28 850.00
34 Charges financières	CHF	-	-	-
44 Revenus financiers	CHF	54 012.20	49 100.00	79 100.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	54 012.20	49 100.00	79 100.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	CHF	-72 235.66	9 850.00	50 250.00
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	-72 235.66	9 850.00	50 250.00

COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES NATURES

CHARGES

		milliers	0	100	200	300	400	500	600	700	800	900
30 Charges de personnel	0.6%	5 000										
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	94.6%	776 750										
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.8%	22 600										
34 Charges financières	0.0%	0										
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.0%	0										
36 Charges de transferts	2.1%	17 000										
37 Subventions redistribuées	0.0%	0										
38 Charges extraordinaires	0.0%	0										
39 Imputations internes	0.0%	0										
Total		821 350										

REVENUS

		milliers	0	100	200	300	400	500	600
40 Revenus fiscaux	0.0%	0							
41 Patentes et concessions	0.0%	0							
42 Taxes	30.1%	262 500							
43 Revenus divers	0.0%	0							
44 Revenus financiers	9.1%	79 100							
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.0%	0							
46 Revenus de transferts	60.8%	530 000							
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0							
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0							
49 Imputations internes	0.0%	0							
Total		871 600							

COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

CHARGES

		milliers	0	100	200	300	400	500	600	700	800	900
0 Administration générale	6.6%	54 350										
1 Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0										
2 Formation	0.0%	0										
3 Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0										
4 Santé	0.0%	0										
5 Prévoyance sociale	0.0%	0										
6 Trafic et télécommunications	0.0%	0										
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0										
8 Economie publique	93.4%	767 000										
9 Finances et impôts	0.0%	0										
Total		821 350										

REVENUS

		milliers	
0 Administration générale	8.6%	75 000	
1 Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0	
2 Formation	0.0%	0	
3 Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0	
4 Santé	0.0%	0	
5 Prévoyance sociale	0.0%	0	
6 Trafic et télécommunications	0.0%	0	
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0	
8 Economie publique	90.9%	792 550	
9 Finances et impôts	0.5%	4 050	
Total		871 600	

COMPTES D'INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES**DÉPENSES**

		milliers	
0 Administration générale	6.0%	5 000	
1 Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0	
2 Formation	0.0%	0	
3 Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0	
4 Santé	0.0%	0	
5 Prévoyance sociale	0.0%	0	
6 Trafic et télécommunications	0.0%	0	
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0	
8 Economie publique	94.0%	78 000	
9 Finances et impôts	0.0%	0	
Total		83 000	

RECETTES

		milliers	
0 Administration générale	31.3%	20 000	
1 Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0	
2 Formation	0.0%	0	
3 Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0	
4 Santé	0.0%	0	
5 Prévoyance sociale	0.0%	0	
6 Trafic et télécommunications	0.0%	0	
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0	
8 Economie publique	68.8%	44 000	
9 Finances et impôts	0.0%	0	
Total		64 000	

PLAN FINANCIER**RÉSULTAT****Prévisions du compte de résultats**

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier 2025	Plan financier 2026	Plan financier 2027
Total des charges financières	857 584	806 750	798 750	806 000	810 500	811 500
Total des revenus financiers	808 802	841 600	871 600	875 000	879 000	883 000
Marge d'autofinancement	-48 782	34 850	72 850	69 000	68 500	71 500
Amortissements planifiés	23 453	25 000	22 600	24 000	24 500	25 500
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	-72 236	9 850	50 250	45 000	44 000	46 000

Prévisions du compte des investissements

Total des dépenses	138 033	60 000	83 000	69 000	72 000	75 000
Total des recettes	75 920	60 000	64 000	65 000	66 000	68 000
Investissements nets	62 114	0	19 000	4 000	6 000	7 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	62 114	-	19 000	4 000	6 000	7 000
Marge d'autofinancement	-48 782	34 850	72 850	69 000	68 500	71 500
Excédent (+) découvert (-) de financement	-110 896	34 850	53 850	65 000	62 500	64 500

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	-72 236	9 850	50 250	45 000	44 000	46 000
Excédent /Découvert du bilan	1 351 525	1 361 375	1 411 625	1 456 625	1 500 625	1 546 625

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	110 896	-34 850	-53 850	-65 000	-62 500	-64 500
Capitaux de tiers	738 140	703 290	649 440	584 440	521 940	457 440

Protocole de l'Assemblée primaire du 22 juin 2023

Il est 20 h lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 67 citoyennes et citoyens présents. Il informe l'Assemblée de l'absence de la Conseillère communale Patricia Conti Delaloye et du Conseiller communal Maxime Métrailler excusés car retenus par d'autres obligations.

Le Président salue la présence de MM. Stéphane Germainier et Freddy Mettraux qui représentent l'organe de révision des comptes communaux 2022 à savoir la Fiduciaire des Alpes SA ainsi que celle d'un représentant du Bureau Mémento, mandataire du projet de construction d'un nouveau dépôt pour le service des travaux publics.

L'Assemblée primaire a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Son ordre du jour retient les points suivants :

- 1 Approbation du protocole de la séance du 15 décembre 2022
- 2 Comptes 2022 de la Municipalité
- 3 Rapport de l'organe de révision
- 4 Approbation des comptes 2022 de la Municipalité
- 5 Approbation d'un crédit complémentaire pour la construction du dépôt des travaux publics
- 6 Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque, le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Le protocole de la séance du 15 décembre 2022 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama N° 136 de juin 2023. La lecture n'est pas demandée, le protocole de la dernière séance est approuvé.

POINT 2 — COMPTES 2022 DE LA MUNICIPALITÉ

Les comptes 2022 de la Municipalité ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la Commune. Les comptes 2022 ont été présentés, analysés et approuvés par le Conseil communal lors de la séance du 17 mai 2023.

En préambule, le Président indique que les comptes 2022 de la Municipalité s'inscrivent dans la droite ligne des ré-

sultats positifs des autres communes valaisannes. Il rappelle que le budget 2022 avait été élaboré dans un climat d'incertitude lié au Covid-19 en appliquant un principe de prudence. Il relève que la situation actuelle, avec la crise en Ukraine, la crise énergétique et l'inflation appelle à conserver ce principe de précaution.

Le Président Frédéric Fragnière informe les citoyens présents que les comptes 2022 sont les premiers présentés sous le modèle comptable harmonisé, MCH 2. Cette méthode est identique pour toutes les communes suisses. De plus, afin de permettre la comparaison, les comptes 2021 ont été retravaillés et présentés également sous le modèle MCH 2.

Frédéric Fragnière souligne que la mise en place d'un nouveau plan comptable a permis, sous l'impulsion du Conseil communal, de procéder à un travail de fonds sur le patrimoine communal. En effet, une analyse des actifs a été faite et leur classement dans le patrimoine administratif (valeurs indispensables à l'accomplissement des tâches publiques) ou dans le patrimoine financier (valeurs pouvant être aliénées sans nuire à l'exécution des tâches publiques) a été revu. L'ensemble de ce travail a été réalisé selon les normes et pratiques actuelles, validées par deux organes fiduciaires indépendants.

Le Président Frédéric Fragnière commente les principales caractéristiques des comptes 2022 de la Municipalité. Ces derniers bouclent avec une marge d'autofinancement de 14 365 925.36 francs et un excédent de revenus de 98 386.64 francs avec une attribution de 6 900 000 francs à la nouvelle réserve de politique budgétaire.

Les investissements nets s'élèvent à 7 227 680.57 francs autofinancés à hauteur de 198.76%. La complexité des dossiers ainsi que la stratégie du Conseil communal visant la préparation des capacités financières pour le prochain cycle d'investissements expliquent le niveau d'investissements 2022.

La fortune nette passe de 38 811 521.14 francs à 38 909 907.78 francs à fin 2022.

Frédéric Fragnière relève le côté historique des comptes 2022 qui ont permis de conserver un niveau intéressant

d'investissements tout en offrant l'opportunité de constituer une réserve pour les projets majeurs à venir. En outre, grâce aux très bons résultats des derniers exercices et aux ajustements comptables réalisés lors de l'exercice 2022, la Municipalité passe d'une dette nette par habitant de 2526 francs (MCH 1) à une fortune nette de 621 francs par habitant au 31 décembre 2022.

Le Président souligne les bons résultats financiers qui permettent de positionner idéalement la Commune dans la perspective des prochains défis et des investissements qui s'annoncent.

Les comptes 2022 de la Municipalité se résument comme suit :

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Charges financières	- CHF	37 935 252.46	38 776 890.00	39 662 223.12
Revenus financiers	+ CHF	49 833 838.97	47 729 500.00	54 028 148.48
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	11 898 586.51	8 952 610.00	14 365 925.36

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	11 898 586.51	8 952 610.00	14 365 925.36
Amortissements planifiés	- CHF	9 805 114.47	7 554 000.00	7 168 935.94
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	1 219 062.31	726 300.00	869 584.76
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	565 646.61	261 600.00	670 981.98
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	6 900 000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	1 440 056.34	933 910.00	98 386.64

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	11 070 756.57	11 308 900.00	7 800 265.96
Recettes	- CHF	1 265 453.74	2 372 400.00	572 585.39
Investissements nets	= CHF	9 805 302.83	8 936 500.00	7 227 680.57
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	11 898 586.51	8 952 610.00	14 365 925.36
Investissements nets	- CHF	9 805 302.83	8 936 500.00	7 227 680.57
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	2 093 283.68	16 110.00	7 138 244.79

Le Président revient sur la marge d'autofinancement historique et l'excellent résultat final de l'exercice 2022. Dans ce contexte, la Municipalité a pu maintenir un niveau normal d'investissement.

Le Président renseigne sur l'augmentation globale des charges et revenus en relation avec les comptes 2022. Il commente largement les principaux investissements qui ont été réalisés en 2022.

Avant de conclure, le Président commente les éléments qui constituent le bilan avec une fortune au 31.12.2022 de 38 909 907.78 francs et une réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier de 13 957 870.97 francs. Il relève la diminution de 3 200 000 francs des dettes à long terme durant l'exercice sous revue.

Frédéric Fragnière présente et commente les principaux indicateurs cantonaux qui ont changé en raison de l'introduction du MCH 2. Il informe en particulier sur l'indicateur du degré d'autofinancement qui est complété par la notion de conjoncture économique. Il souligne que dans le cas précis des comptes 2022, il est à noter que nous nous trouvons en haute conjoncture et que dès lors les investissements communaux doivent être moins élevés afin de développer une politique anticyclique par rapport à l'économie locale. Les comptes 2022 respectent ce principe.

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée en lien immédiat avec les comptes.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée, il donne la parole à M. Stéphane Germanier représentant l'organe de révision.

POINT 3 — RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Monsieur Stéphane Germanier procède à la lecture des conclusions du rapport de contrôle du 11 mai 2023, rédigées comme suit :

« Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFFCo) et aux règlements y relatifs.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :

- *L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée;*
- *Le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées dès l'année 2022;*
- *Le patrimoine net de la Commune a augmenté par rapport à l'année précédente, ceci notamment lié à la reclassification et à la revalorisation du patrimoine financier avec le passage au nouveau plan comptable harmonisé;*
- *L'endettement net de la Commune est considéré comme mesuré et que durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente;*
- *L'équilibre financier à terme paraît assuré;*
- *Selon notre appréciation, la Municipalité est en mesure de faire face à ses engagements;*
- *L'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu le 17 mai 2023.*

Au terme de sa présentation, M. Germanier recommande d'approuver les comptes annuels de la Municipalité présentant un excédent de revenus de 98 386.64 francs et des capitaux propres de 65 499 108.67 francs.

Le rapport de l'organe de révision n'appelle aucune question, les comptes 2022 de la Municipalité peuvent être soumis au vote.

POINT 4 — APPROBATION DES COMPTES 2022 DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président Frédéric Fragnière soumet au vote l'approbation des comptes 2022 de la Municipalité. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents.

POINT 5 — APPROBATION D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA CONSTRUCTION DU DÉPÔT DES TRAVAUX PUBLICS

Le Président Frédéric Fragnière présente ce point de l'ordre du jour. Il souligne que la Commune de Nendaz est avec son territoire de 8593 hectares, sa topographie plaine-montagne, son réseau dense de routes et de chemins communaux dans une situation quasi unique à l'échelle cantonale. Cette configuration et les besoins qui en découlent nécessitent un engagement constant des ressources communales tant en termes de moyens humains que logistiques. Il rappelle l'état actuel des locaux occupés par notre service des « travaux publics » et donc la nécessité de cette nouvelle construction.

Frédéric Fragnière dresse l'historique de ce dossier à cheval sur deux législatures avec l'octroi d'un premier crédit d'engagement de 6 500 000 francs en 2019 et la réalisation d'un concours gagné par le bureau sédunois Mémento et son projet « ARJEI » en 2021. Il relève que le nouveau Conseil communal a dû s'approprier le dossier et s'est posé plusieurs questions sur ce projet. Ses réflexions ont permis de faire évoluer le projet. En effet, le Conseil communal a décidé d'intégrer un parking souterrain au projet initial du concours.

Le Président ajoute qu'au sortir d'une pandémie comme celle du « Covid-19 », les pouvoirs publics sont forcément amenés à s'interroger sur les besoins en infrastructures publiques indispensables pour affronter de telles crises. D'autre part, le retour de la guerre sur le territoire européen avec le conflit entre la Russie et l'Ukraine ainsi que la situation énergétique du pays participent également aux réflexions sur la disponibilité d'infrastructures telles que des abris PC et antiatomiques. Dans les faits, une analyse communale de la situation des abris PC a été réalisée et sa conclusion a fait ressortir un manque d'environ 947 places sur notre territoire. Au vu de quoi, réuni en séance du

18 mai 2022, le Conseil communal de Nendaz a décidé de mandater le bureau Memento pour évaluer l'opportunité d'intégrer des places d'abris PC dans le projet en cours du nouveau bâtiment des travaux publics.

Il est à noter que, pour les collectivités publiques, la mise en fonction de places significatives d'abris PC se fait généralement en parallèle à la réalisation d'infrastructures publiques. Les conclusions de l'étude additionnelle ont confirmé la possibilité d'intégrer 432 nouvelles places d'abris PC au projet. Pratiquement, cela est prévu par la transformation du parking souterrain ajouté au projet en 2021 qui aura une double fonctionnalité : places d'abris PC et parking. Cet ajout est un renforcement significa-

tif de notre capacité d'accueil dans le cadre de la protection de la population. Au niveau financier, un surcoût de 1 986 030 francs est à prévoir.

Au fil de l'avancement du projet, le bureau mandaté a pu affiner le coût de la construction projetée. Il ressort de cette étape, que le prix des matériaux et des diverses prestations induisent une augmentation de 15 à 20% du coût global. L'inflation et la rareté de certains matériaux sur le marché expliquent ce constat.

Dans le détail, tenant compte des honoraires et de la TVA, non compris dans la première demande de crédit d'engagement, les évolutions du projet sont les suivantes :

		Concours (HT et sans honoraire)	Devis au 26.05.2023 (TTC plus honoraires)	Remarques
CFC 1	Travaux préparatoires	-	640 860.00	Honoraires : 11 960 francs
CFC 2	Bâtiment	5 500 000.00	8 605 980.00	2 000 m ³ de volume supplémentaire pour le parking-abri PC et l'augmentation de la hauteur des garages : env. 1 000 000 francs Honoraires : 1 644 960 francs
CFC 3	Équipements d'exploitation	-	361 570.00	
CFC 4	Aménagements extérieurs	500 000.00	644 870.00	
CFC 5	Frais secondaires	-	547 490.00	
CFC 6	Abri PC	-	1 986 030.00	
CFC 9	Ameublement et décoration	-	89 740.00	
	Total	CHF 6 000 000.00	12 876 540.00	

Le Président informe l'Assemblée que le Conseil communal a souhaité dresser un comparatif des coûts de ce projet

en rapport avec des réalisations communales antérieures. L'exercice conclut au constat suivant :

Années	Bâtiments	Prix	m ²	Prix / m ³
2012-2014	Salle polyvalente de Haute-Nendaz	9 489 237.10	9 600.00	988.46
2011-2016	École primaire d'Aproz	10 625 366.48	11 000.00	965.94
2021-2026	Projet du dépôt des travaux publics	12 876 540.00	13 000.00	990.50

Sur cette base, le projet est jugé cohérent avec les projets précédents et bien proportionné. Frédéric Fragnière présente les plans définitifs du projet et donne les détails des espaces prévus. Sur le plan financier, il informe qu'un emprunt de 6 500 000 francs a déjà été contracté pour ce projet en 2019. En l'état actuel de la situation financière communale, un nouvel emprunt n'apparaît pas comme une nécessité pour faire face aux échéances échelonnées du projet chiffrées à 12 900 000 francs.

La parole est donnée à la salle pour des questions. Un citoyen interroge sur la prise en compte ou non de la possi-

bilité d'intégrer une nouvelle caserne de pompier dans le projet. Le Président Frédéric Fragnière indique que cette question a été analysée et que cette solution se heurte aujourd'hui à l'espace disponible, à l'accessibilité par rapport à la route cantonale et à la propriété des terrains adjacents qui ne sont pas en mains communales. De plus, il est nécessaire de conserver de l'espace pour un éventuel développement du service des travaux publics. D'autres zones sont à l'étude pour une nouvelle caserne des pompiers en relation également avec la nécessité de construire une telle infrastructure de façon stratégique par rapport à l'ensemble du territoire communal.

Un citoyen questionne sur l'utilisation du fonds communal pour la construction d'abris PC et l'obligation annoncée de son transfert au Canton. Le Président répond que l'utilisation de ce fonds est très normée et que pour le bâtiment des travaux publics, un montant de 712 800 francs pourra être affecté selon le préavis cantonal reçu. Concernant le fonds « abris PC » le Président Frédéric Fragnière indique qu'en l'état il se monte à 7 230 012.15 francs, ce montant devra être transféré au Canton du Valais en 2028, date qui pourrait, sur demande motivée, être repoussée à 2032.

Un citoyen s'interroge sur cet investissement et son opportunité en relation avec la politique annoncée de ne pas entreprendre de grands investissements en période de haute conjoncture. Le Président indique que cet investissement ne devrait pas conduire à une augmentation de la dette au vu du premier emprunt effectué pour 6 500 000 francs et de l'échelonnement des travaux. Il mentionne que la capacité d'investir de la Commune est solide et que le retour des concessions hydrauliques en 2031 impactera positivement la situation financière dans le futur. Frédéric Fragnière souligne que la grande problématique liée à de tels projets est celle relative à la durée très importante des procédures.

Un citoyen questionne sur le processus de vote décidé pour cet objet de l'ordre du jour. Il demande le vote à bulletin secret sur cette question. Le Président Frédéric Fragnière rappelle que, conformément à l'article 16 de la loi sur les Communes du 05.02.2004 (LCo), le vote à bulletin secret peut être mis en place si la proposition est acceptée par le 1/5ème de l'Assemblée. Soumise au vote à main levée cette proposition est rejetée avec le résultat suivant :

- 65 Non
- 2 Oui

Un citoyen relève que les projets communaux sont toujours tributaires du traitement du plan d'aménagement de zones ! Il requiert des informations sur la situation de ce dossier. Le Président dresse l'historique du plan de zone qui, à l'heure actuelle, a été homologué par le Conseil d'Etat mais fait face à des recours déposés auprès du Tribunal cantonal par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), des associations écologiques ainsi que par un certain nombre de privés. Frédéric Fragnière souligne les efforts entrepris par le Conseil communal qui a défini et transmis sa stratégie de développement territorial, qui a inscrit l'ensemble du territoire communal dans l'Agglo Valais central et qui a entrepris des discussions pour lever les recours. Le Président indique que depuis quelques mois, le Conseil communal pousse pour reprendre la main sur ce dossier. En effet, il est clair pour le Conseil communal que le plan en cours ne permettra pas la réalisation de sa vision stratégique. De ce fait, des modifications devraient être demandées et pourraient faire

l'objet de recours. Dans ces conditions le Conseil communal évalue actuellement une stratégie qui prévoit de revenir devant l'Assemblée primaire d'ici la fin de la législature pour un nouveau traitement de ce dossier avec potentiellement la proposition de retirer la demande d'homologation du plan de zones adopté en mars 2015.

Un citoyen questionne par rapport à la volonté ou non de vendre certains bâtiments ou biens communaux. Le Président Frédéric Fragnière indique que la Commune a une stratégie par rapport à la gestion de ses biens. Il souligne que l'inventaire a été fait de façon détaillée et que le transfert de certains biens dans le patrimoine financier s'est fait sur la base des prescriptions définies dans l'ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes. Frédéric Fragnière relève que le fait d'inscrire un bien dans le patrimoine financier ne veut pas dire que nous allons le vendre. De plus, il souligne la volonté du Conseil communal de penser aux générations futures et à la préservation du capital immobilier et foncier qui pourraient être utiles à l'avenir.

Un citoyen salue les explications fournies quant au crédit complémentaire demandé. Il souligne la nécessité de donner un outil de travail convenable aux employés communaux.

Le Président Frédéric Fragnière remercie les différents intervenants et prend note qu'aucune autre question n'est posée sur cet objet de l'ordre du jour.

Conformément aux compétences de l'Assemblée primaire définies à l'article 17 de la loi cantonale sur les communes ainsi que sur la base de l'article 82 de l'ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes, l'approbation de l'Assemblée primaire est requise pour cette demande de crédit complémentaire. Il est procédé au vote.

À la question « Acceptez-vous l'octroi d'un crédit complémentaire de 6 400 000 francs pour la réalisation du nouveau dépôt des travaux publics englobant les modifications et améliorations présentées ? » les citoyens présents se prononcent comme suit :

- 65 Oui
- 1 Abstention
- 1 Non

L'octroi d'un crédit complémentaire de 6 400 000 francs pour la réalisation du nouveau dépôt des travaux publics est accepté.

POINT 5 — DIVERS

Le Président Frédéric Fragnière profite du point « Divers » de l'ordre du jour pour transmettre un état des lieux sur les principaux projets qui occupent le Conseil communal.

Il s'agit :

- 1 **Chèques citoyens :** Le Président informe qu'au vu des bons résultats 2022, la distribution d'un chèque de 70 francs à chaque citoyen majeur domicilié à faire valoir dans les commerces locaux a été décidée. De plus, une analyse sur les possibilités d'amélioration à moyen terme de l'attractivité fiscale de la Municipalité tout en assurant le financement des dépenses d'investissement nécessaire a été lancée.
- 2 **Liaison plaine-montagne :** Le Président renseigne sur le projet de liaison câblée reliant Conthey à Haute-Nendaz. Il indique que le projet de liaison a reçu la reconnaissance de transport régional voyageurs (TRV) de la part de l'Office fédéral des transports. Cette reconnaissance permettra de disposer d'une installation ouverte tous les jours ainsi que de participations financières importantes (investissement et exploitation) de la part du Canton et de la Confédération, en précisant que les procédures sont complexes et que, comme pour tout projet d'envergure, elles comportent des risques d'oppositions à chaque étape. Les travaux continuent pour la réalisation de ce projet sur le plan de l'aménagement du territoire et sur le plan des structures à mettre en place.
- 3 **Retour des concessions hydrauliques Cleuson-Dixence :** Le Président informe sur l'état du dossier de retour des concessions hydrauliques. Il indique qu'une phase d'évaluation des biens et de détermination de leurs valeurs est en cours. A la suite de cela, la phase de négociations proprement dite débutera.
- 4 **Plan de développement régional « cœur du Valais » :** Le Président renseigne sur ce projet régional qui vise à développer l'agritourisme sur le district. Sur le plan communal, la Commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture » présidée par M. le Conseiller Jean-Charles Bornet travaille sur cette question en apportant un soutien aux agriculteurs. Frédéric Fragnière informe également sur le projet de fusion des laiteries. Il évoque l'importance de se doter d'une infrastructure permettant de poursuivre l'activité agricole sur notre territoire à l'avenir.

Un citoyen souhaite revenir sur la question du plan de zones et demande quelle sera la procédure mise en place concernant les terrains en cas de nouveau plan. Le Président répond que dans cette hypothèse d'un nouveau plan, toutes les personnes concernées disposeraient à nouveau de l'ensemble des droits de recours. Il indique que 14 ha excédentaires figurent sur le plan de zones en cours de décision au Tribunal cantonal. Le développement de notre Commune permettra peut-être d'atténuer ce chiffre. Frédéric Fragnière relève une nouvelle fois la priorité du Conseil communal de reprendre la main dans ce domaine afin de pouvoir réaliser les projets communaux planifiés.

Un citoyen s'interroge sur le délai de construction du troisième étage de la Maison de la Santé à Haute-Nendaz. Le Président rappelle qu'il s'agit également d'une problématique d'aménagement du territoire sur le plan de la qualification de la zone concernée et celle de la densité. Il souligne le travail entrepris sur cette question en relation avec le propriétaire du rez-de-chaussée et la volonté à moyen terme d'aménager le troisième étage pour des professions médicales ou paramédicales.

Un citoyen souhaite avoir des informations sur le projet du centre de la station. Il considère qu'il est important pour une commune touristique comme la nôtre de disposer d'un centre de station accueillant pour nos hôtes. Frédéric Fragnière indique qu'il s'agit d'un projet prioritaire. Il revient sur les multiples séances qui ont été organisées et qui avaient pour but de trouver des accords afin d'éviter d'exproprier des terrains privés. Il précise que cela prend du temps et que le Conseil communal se réserve le droit de réaliser la procédure d'expropriation au besoin. Il espère que le projet pourra démarrer bientôt.

Un citoyen s'interroge sur la possibilité d'améliorer l'intérêt des gens pour l'Assemblée primaire. Il relève avec nostalgie la fréquentation importante qui existait à l'époque. Le Président Frédéric Fragnière souligne la volonté du Conseil communal en place d'améliorer l'attractivité de l'Assemblée primaire en présentant des projets. Il relève la bonne participation des citoyens à la séance de ce jour tout en soulignant la problématique générale de manque d'intérêt pour la chose publique.

Un citoyen se demande si, dans le cadre de l'aménagement de la station, il existe encore un projet de couvrir la patinoire. Le Président Frédéric Fragnière indique que la Commune étudie la piste de la mise à disposition d'une infrastructure polyvalente pour une patinoire couverte mais aussi pour remplacer la tente des Ecluses à la belle saison. Il relève également qu'un changement de zones sera nécessaire pour ne pas se retrouver dans la même situation que celle vécue avec le projet d'école internationale aux Ecluses. Il souligne que ce dossier fait partie des projets prévus à l'avenir.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie l'Assemblée pour sa participation, il souhaite un bel été à tous et lève la séance, il est 21 h 20.

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

Le budget 2024 de la Municipalité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al. 1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2024 de la Municipalité de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de la séance du 8 novembre 2023. Le présent fascicule vous en donne les grandes lignes.

Le budget 2024 se conforme au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) qui est entré en vigueur, pour toutes les Communes valaisannes, lors de la présentation du budget 2022.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Le Groupe d'experts de la Confédération (SECO) relève dans ses prévisions conjoncturelles du 20 septembre 2023 qu'après un début d'année vigoureux, l'économie suisse a stagné au 2^e trimestre 2023. Si la consommation privée a désormais repris de la vigueur et le secteur des services a progressé sur une large assise, les investissements et la création de valeur dans le secteur industriel ont reculé. Les indicateurs actuels ne laissent pas présager un renversement rapide de cette tendance.

Globalement, la croissance de l'économie mondiale a été conforme aux attentes au 2^e trimestre. Tandis que la zone euro connaissait un trimestre faible, les États-Unis enregistraient une expansion substantielle. En Chine, si le PIB a progressé conformément aux attentes, il semble que la dynamique va s'affaiblir dans un proche avenir. Dans la zone euro également, les trimestres prochains devraient être légèrement plus faibles que prévu. En fin de compte, l'économie mondiale devrait se remettre plus lentement des années éprouvantes récentes qu'attendu dans les prévisions du mois de juin. Les effets de frein de la politique monétaire devraient continuer à se faire sentir : l'inflation sous-jacente a de nouveau évolué moins favorablement qu'attendu sur le plan international.

Dans ce contexte, le groupe d'experts table pour 2024 sur une certaine reprise de la demande mondiale et donc des exportations suisses. La consommation devrait par contre perdre de sa vigueur. D'une part, le ralentissement conjoncturel se fera également sentir sur le marché du travail. Le taux de chômage devrait s'établir à 2.0% en moyenne annuelle pour 2023 et atteindre 2.3% en 2024.

D'autre part, l'inflation devrait être plus élevée en 2024 (1.9%) qu'esquissé lors des prévisions de juin (1.5%).

Au vu de tous ces éléments, le groupe d'experts prévoit pour 2024 une croissance du PIB corrigé des événements sportifs de 1.2% (prévisions de juin 2023 : 1.5%). L'économie suisse connaîtrait alors, deux ans durant, une croissance nettement inférieure à la moyenne sans pour autant entrer en récession grave. Comme précédemment, ces prévisions se basent sur l'hypothèse qu'il n'y aura pas de pénurie d'énergie entraînant des arrêts de production généralisés l'hiver prochain (2023/2024).

Les risques conjoncturels sont marqués. L'inflation pourrait persister à l'échelle internationale, ce qui appellerait une politique monétaire restrictive et continuerait de freiner la demande mondiale. En outre, les risques liés à l'endettement international, les risques de corrections sur les marchés immobiliers et financiers et les risques bilanciaux auxquels pourraient faire face les institutions financières pourraient s'exacerber. Les conséquences du resserrement de la politique monétaire sur l'économie réelle pourraient également se révéler plus importantes que prévu.

Enfin, le risque d'une pénurie d'énergie pour l'hiver prochain (2023/2024) subsiste malgré la détente actuelle. Dans l'éventualité où l'Europe serait plongée dans une pénurie d'énergie marquée entraînant des arrêts de production à large échelle et un net fléchissement de l'activité économique, la Suisse entrerait probablement aussi en récession et devrait également faire face à une forte pression sur les prix. «Ancrée dans un contexte de tensions inflationnistes persistantes, la conjoncture nationale a récemment fait les

frais de la situation compliquée en matière d'approvisionnement énergétique et de l'assombrissement de l'environnement international. Les perspectives économiques demeurent toutefois relativement optimistes. Pour le Canton du Valais, les experts du BAK Economics AG s'attendent à une croissance conjoncturelle de l'ordre de 1.8% pour 2023, laquelle fait suite au rebond post-pandémie de 4.5% évalué pour 2022. Les prévisions établies demeurent toutefois sous la menace de plusieurs risques majeurs, parmi lesquels figurent la persistance d'une inflation galopante, le resserrement rapide et simultané des politiques monétaires à l'international ou encore une pénurie d'énergie pour l'hiver prochain. » C'est par ces termes, que le Conseil d'Etat du Canton du Valais caractérise, dans son message introductif, le budget 2024 de notre Canton.

C'est en tenant compte de cet environnement économique incertain et dans un principe de prudence que votre Conseil municipal a inscrit ses réflexions budgétaires 2024.

SUR UN PLAN COMMUNAL

Le projet de budget 2024 enregistre un excédent de revenus de 2 723 700 francs pour le compte de résultats et une insuffisance de financement de 2 632 100 francs pour le compte d'investissement. Dans les faits, les charges d'activité se montent à 51 millions et les revenus à 53.8 millions. Le niveau d'investissement s'élève à 17.4 millions au brut et à 11.9 millions au net.

Le budget 2024 est marqué par la réévaluation des ressources liée aux résultats des comptes 2022, la prise en charge des augmentations tarifaires des biens et des services en relation avec l'inflation, des engagements de personnel et les évolutions salariales ce qui explique la marge d'autofinancement de 9 298 600 francs.

En outre, il s'inscrit dans la continuité des engagements pris et enregistre la seconde phase d'engagement financier relatif à la construction du dépôt des travaux publics (3 millions de francs au brut pour l'année 2024), la rénovation énergétique du bâtiment communal principal, la poursuite du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) ainsi que la construction d'une salle de classe à l'école de la Biolette.

Dans le détail, en comparaison avec le budget de l'année passée, on peut observer ce qui suit :

- Malgré une augmentation des charges de personnel de 12 837 215 francs en 2023 à 13 551 200 francs en 2024, la hausse reste modérée à 5.6%. Cette maîtrise indique une gestion prudente des ressources humaines et des coûts associés en lien avec l'évolution de la population et la spécialisation des postes.

- Une augmentation des revenus fiscaux de 3 489 650 en 2023 à 3 719 750 en 2024 est prévue, ce qui représente une hausse significative de 2 301 000 francs. Cette augmentation reflète des ajustements fiscaux bénéfiques basés sur les comptes 2022 et les dernières simulations financières.
- Le budget 2024 prévoit un excédent de revenus de 2 723 700 francs, contre 1 048 555 de francs en 2023. Cet accroissement de plus de 1 675 145 francs traduit une certaine santé financière et une capacité accrue à financer les opérations et projets sans dépendre excessivement de l'endettement.

En comparaison avec les comptes 2022, on peut observer ce qui suit :

- Sur le plan global, amortissements compris mais corrigés de la réserve budgétaire 2022 de 6 900 000 francs, la variation des charges entre les comptes 2022 et le budget 2024 est de +7.10% alors que les revenus envisagés devraient légèrement diminuer de 1.62 %. Ce comparatif fait donc ressortir une augmentation des charges liée à l'inflation et au démarrage de certains projets communaux. La correction des revenus est liée à la situation exceptionnelle des comptes 2022 ;
- Augmentation de 1 510 794 francs de la part de la taxe de séjour dévolue aux projets d'infrastructures touristiques ;
- Maintien du montant de 365 000 francs relatif aux chèques familles ;
- À la suite des comptes 2022 exceptionnels sur le plan des revenus fiscaux en relation avec de meilleurs résultats qu'escomptés pour le solde de l'impôt 2021, une estimation prudente des revenus fiscaux à 3 771 950 francs est inscrite au budget 2024 en diminution de 1.3 million par rapport aux comptes historiques de 2022. À noter que cette évaluation tient compte de l'ajustement envisagé par le Grand Conseil sur les déductions fiscales touchant aux primes d'assurances maladies ;
- Augmentation de 1 264 278 francs des charges de transfert en relation en particulier avec une augmentation de 10.64 % de l'aide sociale, de 34 000 francs pour l'entretien des routes cantonales et une évolution marquée du soutien à l'agriculture.

Le chapitre des investissements enregistre des dépenses brutes pour 17 424 000 francs et des recettes pour 5 493 300 francs, ce qui correspond à des investissements nets de 11 930 700 francs, couverts qu'à 77.9% par la marge d'autofinancement de 9 298 600 francs. Une insuffisance de financement de 2 632 100 francs résulte donc de cette situation. Cet état de fait est à mettre en relation avec la prise en compte de travaux non réguliers que sont la construction d'un nouveau dépôt des travaux publics et d'une nouvelle salle de classe.

En comparaison avec le budget 2023, les dépenses d'investissement progressent de 5 122 000 francs. À noter que le budget 2024 enregistre la poursuite de la construction du nouveau dépôt des travaux publics pour 3 millions de francs, la rénovation de la station de pompage d'eau potable de Pramounet (+600 000 francs) et le développement de projets touristiques (+890 000 francs). Les recettes d'investissement, quant à elles, augmentent de 1 765 600 francs. Cette hausse concerne la réalisation de ventes d'actifs immobiliers (+500 000 francs), le subventionnement de nouveaux abris PC qui seront réalisés dans le dépôt des travaux publics (+500 000 francs), des subventions cantonales en relation avec des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux et la participation de la taxe de séjour (+690 000 francs) aux projets touristiques.

En relation avec les comptes 2022 qui ont enregistré des dépenses nettes de 7 227 680.57 francs, le budget 2024 enregistre des dépenses nettes de 11 930 700 francs. Cette différence s'explique par la reprise progressive enregistrée en 2022 à la suite de la pandémie Covid-19 et par le démarrage en 2023 de la construction du nouveau dépôt des travaux publics

Les années de planification 2025-2027 intègrent des investissements plus importants liés notamment au projet de construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'un local du feu, à la construction d'un nouveau réservoir pour l'eau potable, à l'aménagement de la décharge des Eterpas, à la mise en œuvre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) et à la finalisation du dépôt des travaux publics. Une priorisation de ces investissements en lien avec l'avancée des projets et du PAZ sera faite dans le cadre des travaux budgétaires des prochaines années.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2024

Informatique	220 000.00
Mesure de développement durable	50 000.00
Achats de terrains	200 000.00
Bâtiment administratif communal	600 000.00
Maison de la Santé	70 000.00
Bâtiment Raiffeisen	110 000.00
Mensurations cadastrales lots 4-6-7-8-9-11	125 000.00
Adressage des bâtiments	80 000.00
Création et introduction des PPE + RP	110 000.00
Véhicules du feu	80 000.00
Assainissement du stand de tir	125 000.00
Rénovation abris PC	170 000.00
Rénovation poste commandement EMCR	70 000.00
Centre scolaire d'Aproz	100 000.00
Centre scolaire Biolette	670 000.00
Centre scolaire HN salle de gym polyvalente	40 000.00
Equipement informatique écoles primaires	72 000.00
Véhicules conciergerie	45 000.00
Centre scolaire CO	73 000.00
Réseau pédestre	230 000.00
Contrib. aux institutions handicapés et sociales	32 000.00
Particip. aux frais d'amélior. routes cantonales	400 000.00
Routes	1 750 000.00
Installation d'éclairage public	200 000.00
Dépôt travaux publics et service des eaux	3 000 000.00
Abribus	135 000.00
Véhicules et accessoires	360 000.00

Réseaux divers et rénovations de conduites	200 000.00
Mise en conformité du réseau	200 000.00
Eau potable	1 150 000.00
Station de pompage de Pramounet	600 000.00
Source des bans	400 000.00
Conduite bouclier-fenêtre F2	100 000.00
Véhicules service des eaux	60 000.00
Réseau d'égouts	1 010 000.00
PGEE réseau	850 000.00
Step de Bieudron	250 000.00
Installations de voirie	30 000.00
Déchetterie des Eterpas	200 000.00
Torrents	255 000.00
Dangers de crues	60 000.00
Correction du Rhône	35 000.00
Travaux de défense divers	110 000.00
Améliorations suite à des intempéries	100 000.00
Rénovation des cimetières et des cryptes	50 000.00
Révision du plan d'aménagement	250 000.00
Cadastre souterrain	50 000.00
Inventaires des bâtiments	50 000.00
Assainissement chemins agricoles	197 000.00
Aménagement du centre de la station	450 000.00
Aménagement des Ecluses	300 000.00
Pistes VTT	500 000.00
Luge d'été	700 000.00
Autres immob. incorporelles	150 000.00

Sur le plan des engagements financiers, l'évolution suivante est prévue :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

RÉSULTAT (ARRONDI)

Financement des investissements	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
Report des investissements nets	7 227 681	8 574 300	11 930 700
Marge d'autofinancement	14 365 925	8 156 685	9 298 600
Excédent (+) découvert (-) de financement	7 138 245	-417 615	-2 632 100

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	98 387	1 048 555	2 723 700
Excédent / Découvert du bilan	38 909 908	39 958 463	42 682 163

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-7 138 245	442 615	2 632 100
Capitaux de tiers	64 030 930	64 473 545	67 105 645

La fortune de 38 909 908 francs au 31.12.2022 devrait, quant à elle, atteindre 42 682 163 francs à fin 2024. Concernant le budget 2024, la Commune devrait maintenir une fortune nette par habitant de 174 francs.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur le site www.nendaz.org ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal vous propose d'approuver le budget 2024 de la Municipalité.

CONSEIL COMMUNAL

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

APERÇU DES COMPTES DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
Charges financières	- CHF	39 662 223.12	41 631 015.00	43 978 400.00
Revenus financiers	+ CHF	54 028 148.48	49 787 700.00	53 277 000.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	14 365 925.36	8 156 685.00	9 298 600.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	14 365 925.36	8 156 685.00	9 298 600.00
Amortissements planifiés	- CHF	7 168 935.94	7 396 545.00	6 820 200.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	869 584.76	403 100.00	289 300.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	670 981.98	691 515.00	534 600.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	6 900 000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	98 386.64	1 048 555.00	2 723 700.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ CHF	7 800 265.96	12 302 000.00	17 424 000.00
Recettes	- CHF	572 585.39	3 727 700.00	5 493 300.00
Investissements nets	= CHF	7 227 680.57	8 574 300.00	11 930 700.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	14 365 925.36	8 156 685.00	9 298 600.00
Investissements nets	- CHF	7 227 680.57	8 574 300.00	11 930 700.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	417 615.00	2 632 100.00
Excédent de financement	= CHF	7 138 244.79	-	-

COMPTES DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉS

Charges d'exploitation		Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
30 Charges de personnel	CHF	12 026 230.33	12 837 215.00	13 551 200.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	12 723 096.22	13 097 500.00	14 304 600.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	7 168 935.94	7 396 545.00	6 820 200.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	869 584.76	403 100.00	289 300.00
36 Charges de transferts	CHF	13 164 822.87	14 127 200.00	14 429 100.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	45 952 670.12	47 861 560.00	49 394 400.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	38 558 622.14	34 896 500.00	37 197 500.00
41 Patentes et concessions	CHF	1 114 721.75	1 421 000.00	1 421 000.00
42 Taxes	CHF	882 040.27	8 339 300.00	8 768 300.00
43 Revenus divers	CHF	496 582.76	58 000.00	540 600.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	670 981.98	691 515.00	534 600.00
46 Revenus de transferts	CHF	2 591 027.91	2 812 000.00	2 865 000.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	52 252 076.81	48 218 315.00	51 327 000.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	CHF	6 299 406.69	356 755.00	1 932 600.00
34 Charges financières	CHF	733 383.85	637 000.00	756 400.00
44 Revenus financiers	CHF	1 432 363.80	1 328 800.00	1 547 500.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	698 979.95	691 800.00	791 100.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	CHF	6 998 386.64	1 048 555.00	2 723 700.00
38 Charges extraordinaires	CHF	6 900 000.00	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-6 900 000.00	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	98 386.64	1 048 555.00	2 723 700.00

COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES NATURES

CHARGES

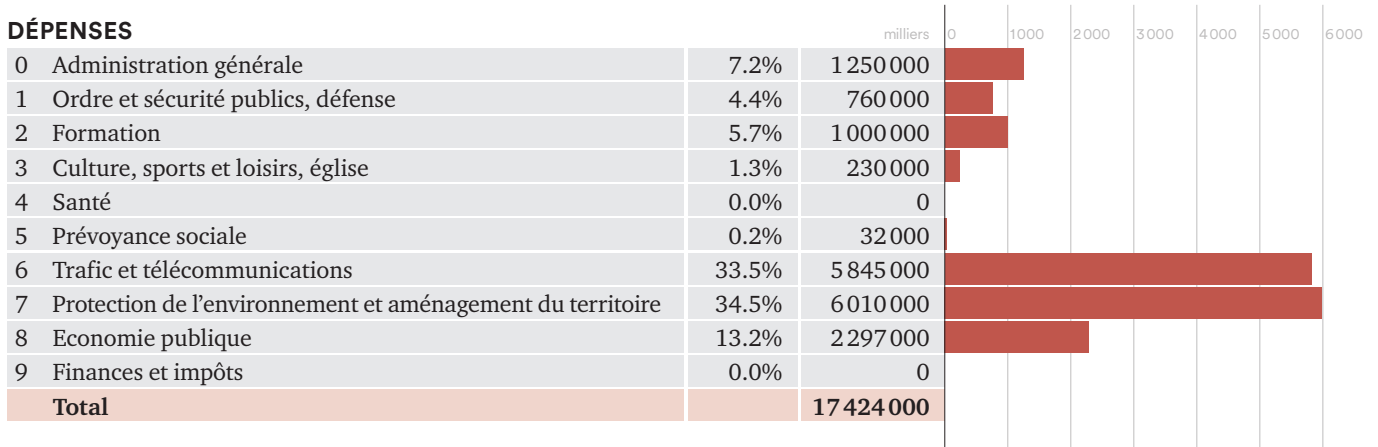
		milliers	0	4 000	8 000	12 000	16 000
30 Charges de personnel	26.5%	13 551 200					
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	28.0%	14 304 600					
33 Amortissements du patrimoine administratif	13.3%	6 820 200					
34 Charges financières	1.5%	756 400					
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.6%	289 300					
36 Charges de transferts	28.2%	14 429 100					
37 Subventions redistribuées	0.0%	0					
38 Charges extraordinaires	0.0%	0					
39 Imputations internes	1.8%	937 100					
Total		51 087 900					

REVENUS

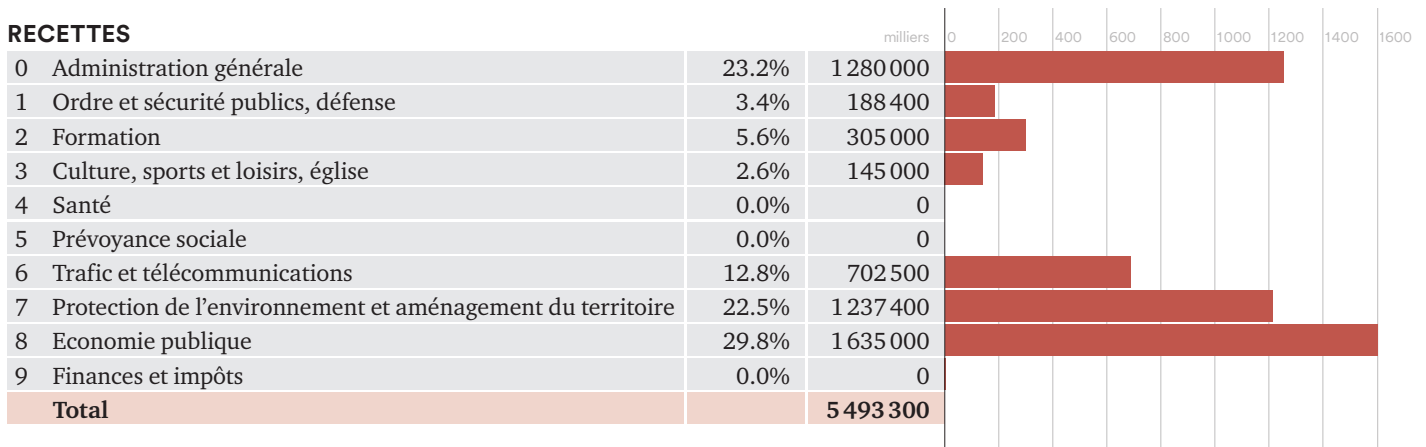
		milliers	0	10 000	20 000	30 000	40 000
40 Revenus fiscaux	69.1%	37 197 500					
41 Patentes et concessions	2.6%	1 421 000					
42 Taxes	16.3%	8 768 300					
43 Revenus divers	1.0%	540 600					
44 Revenus financiers	2.9%	1 547 500					
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1.0%	534 600					
46 Revenus de transferts	5.3%	2 865 000					
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0					
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0					
49 Imputations internes	1.7%	937 100					
Total		53 811 600					

COMPTES D'INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

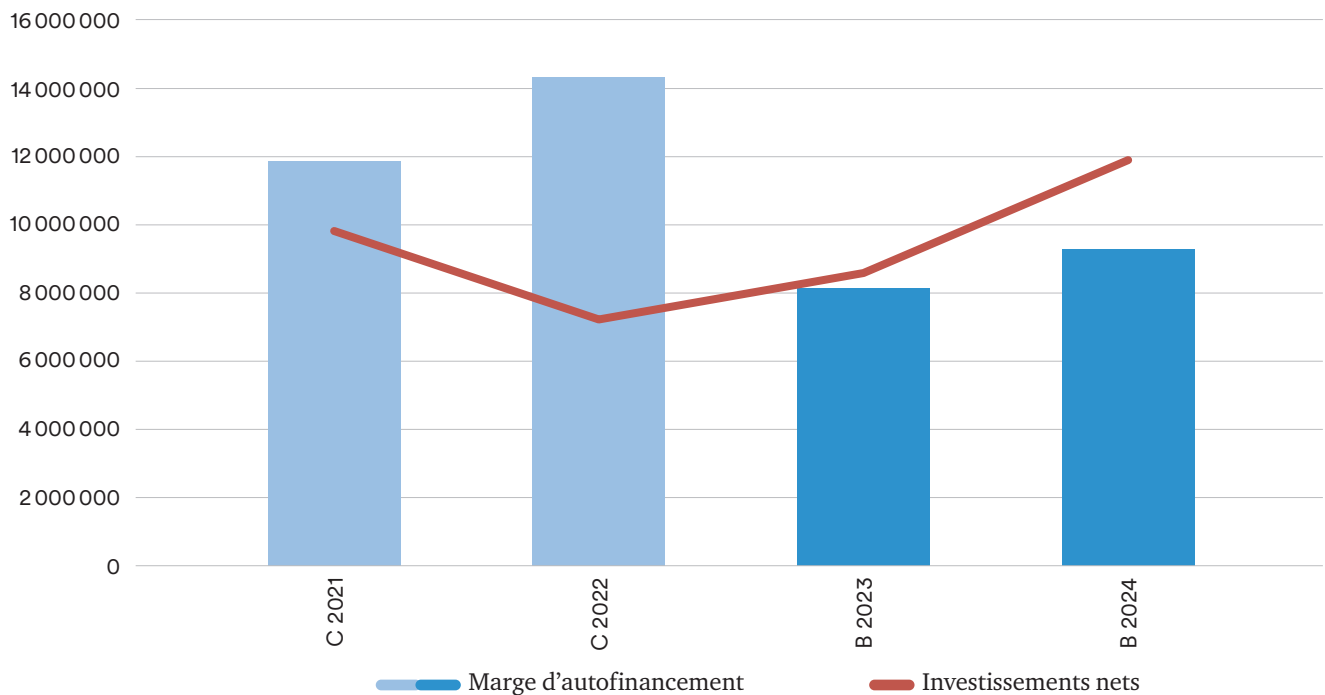
DÉPENSES



RECETTES



ÉVOLUTION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS NETS



PLAN FINANCIER**RÉSULTAT****Prévisions du compte de résultats**

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier 2025	Plan financier 2026	Plan financier 2027
Total des charges financières	39 662 223	41 631 015	43 978 400	44 120 000	44 320 000	43 620 000
Total des revenus financiers	54 028 148	49 787 700	53 277 000	53 830 000	53 870 000	53 920 000
Marge d'autofinancement	14 365 925	8 156 685	9 298 600	9 710 000	9 550 000	10 300 000
Amortissements planifiés	7 168 936	7 396 545	6 820 200	6 800 000	7 700 000	8 500 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	869 585	403 100	289 300	280 000	260 000	220 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	869 585	378 100	289 300	280 000	260 000	220 000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	670 982	691 515	534 600	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	670 982	691 515	534 600	700 000	740 000	770 000
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	6 900 000	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	98 387	1 048 555	2 723 700	2 630 000	1 590 000	1 580 000

Prévisions du compte des investissements

Total des dépenses	7 800 266	12 302 000	17 424 000	19 202 000	19 640 000	27 570 000
Total des recettes	572 585	3 727 700	5 493 300	2 920 500	2 839 000	9 078 000
Investissements nets	7 227 681	8 574 300	11 930 700	16 281 500	16 801 000	18 492 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	7 227 681	8 574 300	11 930 700	16 281 500	16 801 000	18 492 000
Marge d'autofinancement	14 365 925	8 156 685	9 298 600	9 710 000	9 550 000	10 300 000
Excédent (+) découvert (-) de financement	7 138 245	-417 615	-2 632 100	-6 571 500	-7 251 000	-8 192 000

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	98 387	1 048 555	2 723 700	2 630 000	1 590 000	1 580 000
Excédent / Découvert du bilan	38 909 908	39 958 463	42 682 163	45 312 163	46 902 163	48 482 163

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-7 138 245	442 615	2 632 100	7 271 500	7 991 000	8 962 000
Capitaux de tiers	64 030 930	64 473 545	67 105 645	74 377 145	82 368 145	91 330 145

Un aménagement du territoire qui s'adapte aux enjeux et à la vision du développement de notre Commune

L'Assemblée primaire devra se prononcer le 19 décembre 2023 sur la proposition unanime du Conseil communal de renoncer à la Révision du Plan d'affectation des zones et du Règlement des constructions et des zones, (respectivement à la procédure en cours sur dite révision, introduite par avis du 26 avril 2013 au Bulletin officiel) et, ainsi, de retirer la demande d'homologation y relative.

Conformément à l'art. 16 al. 2 de la loi sur les communes du 5 février 2004 le vote relatif à cet objet aura lieu au scrutin secret dans le cadre de cette Assemblée.

Quelques explications autour des enjeux de cette décision importante pour l'avenir des prochaines générations.

LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014, a introduit de nouvelles dispositions concernant le dimensionnement des zones à bâtir :

- Le développement de l'urbanisation doit être orienté vers l'intérieur du milieu bâti, qui doit présenter un caractère compact, tout en maintenant une qualité appropriée de l'habitat ;
- La surface totale et la répartition des zones, qui sont dimensionnées de manière à répondre aux besoins pour les quinze prochaines années ;
- La disponibilité, l'accessibilité et la constructibilité des terrains doivent être garanties ;
- Les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites ;
- L'emplacement et la dimension des zones à bâtir doivent être coordonnés par-delà les frontières communales.

Le nouveau cadre légal précise également les règles à respecter pour élaborer les plans directeurs cantonaux, principalement dans le domaine de l'urbanisation. Il introduit la notion de « territoire d'urbanisation », qui représente l'évolution attendue de l'urbanisation pour les 30 prochaines années et peut dès lors, en plus des zones à bâtir prévues à 15 ans, comprendre les extensions prévues pour le futur développement de l'urbanisation. La Confédération et les Cantons ont défini les méthodes techniques permettant de calculer le dimensionnement des zones à bâtir répondant aux besoins de croissance de la population et des emplois.

En Valais, le plan directeur cantonal, adopté par le Grand Conseil le 8 mars 2018 et approuvé par le Conseil fédéral lors de sa séance du 1er mai 2019, définit la dimension

totale des surfaces affectées à l'urbanisation afin de répondre aux besoins prévisibles pour les quinze prochaines années, leur répartition dans le canton et la manière de coordonner leur expansion à l'échelle régionale. Il prévoit aussi la réduction des zones à bâtir surdimensionnées.

Sur le plan communal, les Communes sont compétentes pour élaborer leur planification territoriale, à savoir en particulier leur vision du développement du territoire, leur plan d'urbanisation, leur plan d'affectation des zones (PAZ) et leur règlement communal des constructions et des zones (RCCZ).

Selon la fiche C.1 du plan directeur cantonal, le Canton calcule la capacité des zones à bâtir dévolues à l'habitat inscrite dans les plans d'affectation des zones, évalue les besoins à 15 ans sur la base des

projections démographiques et identifie les Communes surdimensionnées. La situation des zones à bâtir dévolues à l'habitat à l'échelle de la Commune de Nendaz établi par le Canton (état au 24.05.2017) prévoit un besoin théorique pour 15 ans de 57.2 ha et un surplus théorique de 196 ha par rapport au PAZ de 1981 ce qui impose un redimensionnement majeur et indispensable des zones à bâtir.

PROCÉDURE D'HOMOLOGATION EN COURS

La procédure d'homologation en cours a pour but d'adapter la planification territoriale de la Commune de Nendaz, laquelle avait été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 15 avril 1981. Cette planification est jugée surdimensionnée et non conforme au cadre légal en vigueur.

Dans le cadre des travaux tendant à la révision générale de ce plan, l'Assemblée primaire a diminué la zone à bâtir d'environ 159 ha en mars 2015. Le plan approuvé par l'Assemblée primaire a été jugé surdimensionné par le service du développement territorial dans son rapport de synthèse de décembre 2018 ce qui a conduit le Conseil d'Etat à procéder à des dézonages supplémentaires à hauteur de 106.3 ha en mars 2021.

Les calculs indicatifs ci-après ont été réalisés selon les directives du plan directeur cantonal présentées dans le document de référence «Aide de travail - Options développement dimensionnement zones à bâtir mai 2019». A noter que la référence de densité fixée par ces directives pour toutes les Communes touristiques du canton est de 395 m² par équivalent habitants/emplois. Il convient de préciser que les zones à bâtir construites, situées hors du périmètre de la zone à bâtir à 15 ans, ne sont pas prises

ÉVOLUTION DE LA ZONE À BÂTIR DE LA COMMUNE DE NENDAZ SELON LES DIRECTIVES CANTONALES

	Surface Zones à bâtir (Ha)	Zones à bâtir construites (Ha)	Zones à bâtir non construites (Ha)	Densité (m ² /EH)	Besoin à 15 ans (Ha)	Surplus théorique (Ha)
PAZ 1981 Assemblée primaire	684.4	485.2	199.2	638	57.2	196.0
PAZ 2015 Assemblée primaire	525.3	418	107.3	548	61.0	70.0
PAZ 2018-2021 Révision et homologation par le Canton	419.0	364.4	54.6	488	53.8	14.4

en compte dans les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus ce qui impliquent une diminution de la surface de cette zone.

En novembre 2021, le Conseil d'Etat a homologué le PAZ de la Commune de Nendaz en précisant dans sa décision que les zones destinées à l'habitat restaient surdimensionnées pour un «surplus théorique» chiffré à 14.4 ha mais en justifiant l'acceptabilité de ce surdimensionnement notamment au vu des surfaces non construites en zone à bâtir pouvant être considérées comme étant sises dans le périmètre d'urbanisation (PU) et au vu d'une densité réelle légèrement supérieure tolérable vu la forte proportion de résidences secondaires.

Cette décision d'homologation a fait l'objet de plusieurs recours dont ceux du WWF et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). La Commune de Nendaz a également fait recours en argumentant que le PAZ homologué ne correspond pas à la vision communale du développement territorial et, ainsi, n'était plus adapté pour permettre la réalisation des projets d'intérêt public urgents et prioritaires identifiés dans le cadre de l'élaboration de la vision du développement territorial à moyen et long terme.

DÉTERMINATION DES OPTIONS COMMUNALES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Au 1^{er} janvier 2021, une nouvelle législature a débuté avec une équipe municipale renouvelée qui compte six nouveaux élus sur neuf membres. En parallèle à la procédure en cours d'homologation du PAZ et avec l'appui d'un bureau spécialisé, la nouvelle équipe exécutive s'est attelée à l'établissement d'une vision du développement territoriale à 30 ans conformément à l'art. 11 al. 5 LcAT et aux exigences du plan directeur cantonal.

Tout en respectant les exigences découlant de la législation fédérale et cantonale en matière de développement territorial, la Commune a fixé une vision qui doit notamment veiller à l'utilisation mesurée du sol, à créer un milieu bâti compact, de qualité et favorable à l'exercice des activités économiques et touristiques, à coordonner l'urbanisation et les transports, ainsi qu'à préserver les terres agricoles et les sites naturels.

La détermination des options communales de développement territorial a permis de réfléchir à l'avenir du territoire et d'arrêter une stratégie à moyen et long terme en matière d'aménagement et de gestion de celui-ci.

Ce travail a permis à l'Exécutif d'identifier les principaux défis et principes directeurs suivants qui conduiront à la finalisation du périmètre d'urbanisation :

- Respect de la conformité avec le cadre légal cantonal et fédéral ;
- Développement qualitatif au détriment du quantitatif (qualité de vie) ;
- Intégration au périmètre d'agglomération « Valais central » ;
- Infrastructures touristiques, sportives et culturelles intégrées à la qualité de vie des habitants ;
- Valorisation du patrimoine bâti au cœur des villages ;
- Protection des zones agricoles, des espaces naturels et de la qualité paysagère ;
- Transition énergétique et durabilité.

En complément aux principes directeurs, sur la base d'une analyse des forces et faiblesses de la situation actuelle, la Commune a défini une vision à mettre en œuvre, en fonction de ses attentes et de ses objectifs pour le développement futur de son territoire. Cette étape a confirmé la nécessité de réaliser dans les meilleurs délais des projets majeurs d'intérêts publics en citant notamment :

- La construction d'un nouveau cycle d'orientation qui nécessite un changement de zone à l'entrée du village de Basse-Nendaz (vétusté, manque de fonctionnalités pour certaines activités scolaire et parascolaire, risques sismiques...);
- L'extension de l'EMS prévue sur l'espace actuel du cycle d'orientation (croissance des besoins pour répondre au vieillissement de la population et efficacité économique);
- La réalisation de la liaison câblée entre la gare CFF de Châteauneuf-Conthey et Haute-Nendaz qui nécessite un changement de zone pour l'arrêt intermédiaire de Fey (décision TRV favorable par l'OFT avec un échéancier contraignant);

- La construction d'une nouvelle caserne pour le Centre de Secours Incendie (CSI) qui nécessite également un changement d'affectation de zone pour opérer la centralisation des infrastructures afin d'améliorer les temps d'intervention sur l'ensemble du territoire communal ;
- La rénovation du centre sportif pour améliorer l'offre sportive et culturelle (intégration d'une salle polyvalente à la patinoire et d'un parking relai en lien avec la liaison câblée vers la plaine).

Afin de coordonner la mise en œuvre du projet d'urbanisation à l'échelle régionale, la Commune de Nendaz a également décidé de poser sa candidature pour intégrer le projet d'agglomération du Valais central qui a été acceptée par les instances fédérales en 2022. Cette démarche vise à faciliter l'élaboration des plans directeurs intercommunaux ainsi que le développement coordonné avec les projets de l'agglomération Valais central qui compte près de 123 000 habitants.

SITUATION DE BLOCAGE ET DE NON-CONFORMITÉ AVEC UN RISQUE ÉLEVÉ DE COMPROMETTRE LA MISE EN ŒUVRE DES OPTIONS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LES PROJETS MAJEURS D'INTÉRÊT PUBLIC

Tout d'abord, l'Exécutif est forcé de constater que les recours contre la décision d'homologation du PAZ homologué par le Conseil d'Etat en 2021 génèrent une situation complexe avec un risque concret d'insécurité juridique liée à l'application des procédures d'autorisation de construire renforcé par l'introduction de nouvelles bases légales entre l'approbation du PAZ par l'Assemblée primaire en 2015 et aujourd'hui.

Étant bien conscients et parfaitement déterminés à mettre en conformité

dans les meilleurs délais notre plan d'affectation de zones, nous avons proposé une nouvelle adaptation du projet d'homologation par l'Exécutif cantonal ce qui nous aurait permis par une procédure juridique à déterminer (avis informatif ou une mise à l'enquête publique complémentaire) d'intégrer les éléments de mise en conformité proposés par notre Exécutif.

S'agissant des recours déposés par le WWF et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), une démarche constructive de négociation a également été menée mais les considérants ne peuvent pas être intégrés à ce stade de la procédure en l'absence d'une possibilité juridique de requérir une nouvelle modification du PAZ.

POSITION DU CONSEIL COMMUNAL DE NENDAZ

Bien que tous les acteurs relèvent la qualité et la conformité de la vision présentée par notre Exécutif pour se conformer aux exigences légales, il faut regretter l'impossibilité de trouver une voie juridique pour intégrer à la procédure d'homologation en cours les changements significatifs qui permettraient de se conformer au cadre légal tout en intégrant les options communales de développement territorial.

À ce jour et après plus de 10 ans de procédure, force est de constater que, malgré la volonté démontrée par notre Exécutif pour trouver des solutions constructives et réalistes permettant de rendre notre PAZ conforme aux exigences légales, l'Administration communale se trouve dans une situation de blocage qui ne lui permet plus de travailler sereinement, d'apporter les réponses aux besoins des citoyens et finalement de réaliser ses projets urgents d'intérêt public.

Par conséquent, après une analyse des risques et après information des instances cantonales respectivement le service des affaires intérieures et

communales (SAIC) et le service de développement territorial (SDT), le Conseil communal a décidé, à l'unanimité de ses membres, de soumettre à l'Assemblée primaire sa proposition de renoncer à la Révision du Plan d'affectation des zones et du Règlement des constructions et des zones, (respectivement à la procédure en cours sur dite révision, introduite par avis du 26 avril 2013 au Bulletin officiel) et, ainsi, de retirer la demande d'homologation y relative. Les arguments qui ont conduit à cette décision sont les suivants :

- Les recours déposés à l'encontre de l'homologation de la révision de notre PAZ et du RCCZ notamment par le WWF et par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) ;
- Selon les recourants cités ci-devant, la version du PAZ homologuée par l'Exécutif cantonal le 10 novembre 2021 n'est pas conforme à l'art. 15 LAT car surdimensionnée de plus de 14 ha avec la demande explicite de procéder à un dézonage supplémentaire ;
- Les propositions formulées par notre Exécutif aux entités cantonales et fédérales ainsi qu'aux recourants visant à garantir la conformité de notre PAZ n'ont pas pu trouver d'écho favorable ;
- Sans PAZ ni RCCZ en force, le maintien de la situation actuelle se révèle très complexe avec un risque concret d'insécurité juridique lié à l'application des procédures d'autorisation de construire ;
- Sans PAZ ni RCCZ en force, l'administration communale de Nendaz se trouve dans une situation critique tant sur le plan administratif que politique, ce qui génère des risques majeurs pour le développement futur de notre Commune ;
- L'aboutissement de la procédure d'homologation en cours comporte des risques majeurs non négligeables :
 - Long délai de traitement de la procédure devant les tribunaux avec un risque élevé d'une décision de non-conformité de la version du

PAZ validée par le Conseil d'Etat en novembre 2021 ;

- Conformité des avis informatifs réalisés en cours de procédure pour procéder aux dézonages complémentaires ;
- En cas d'homologation partielle ou totale du PAZ 2021, il existe un risque de ne pas pouvoir soumettre une nouvelle version du PAZ en raison de la nécessité de respecter le principe de la stabilité des plans. Dans ce cas, il ne sera pas possible d'intégrer à court terme les options communales de développement territorial et les projets d'intérêts publics identifiés ci-devant ;
- Une nouvelle procédure permettrait d'intégrer plus rapidement les options communales du développement territorial indispensables pour réaliser les projets majeurs d'intérêt public en précisant que les travaux réalisés jusqu'à ce jour serviront de base de travail.

Par conséquent, vu les enjeux stratégiques et les défis urgents qui attendent notre Commune et après une évaluation rigoureuse des risques liés à la situation en matière d'aménagement du territoire, notre Exécutif a décidé, à l'unanimité de ses membres, de soumettre à l'Assemblée primaire le retrait de la demande de révision du PAZ et du RCCZ approuvée le 26.03.2015.

SITUATION ET SUITE DE LA PROCÉDURE EN CAS D'ACCEPTATION PAR L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

En cas d'acceptation par l'Assemblée primaire de retirer la demande de révision du PAZ et du RCCZ approuvée le 26.03.2015, le Conseil communal va mettre en œuvre les mesures suivantes en vue de sécuriser le traitement des demandes d'autorisation de construire durant la phase d'élaboration et d'homologation d'une nouvelle version du plan d'affectation des zones.

Pour garantir la continuité avec la situation actuelle sans péjorer la zone à bâtir en vigueur, l'Exécutif communal va créer en janvier 2024 des **zones réservées** en tenant compte en particulier du périmètre du plan d'affectation des zones validé par le Conseil d'Etat en novembre 2021. Il est indispensable de rappeler que la création de zones réservées n'implique pas une impossibilité de délivrer des autorisations de construire ; cela étant, il conviendra d'examiner la conformité des projets, d'une part, à la réglementation actuelle et, d'autre part, à la planification future.

Après la création des zones réservées, la Commune finalisera son nouveau **périmètre d'urbanisation** (PU) sur la base des options communales du développement territorial et des projets majeurs d'intérêt public. Dans le cadre de ce processus, la Commune transmettra au Canton les nouvelles données afin qu'il réalise les calculs de dimensionnement des zones à bâtir de notre territoire et qu'il préavise le PU. Le PU reflètera l'évolution souhaitée de l'urbanisation en fonction des besoins estimés pour les 25 à 30 prochaines années, soit deux périodes de planification. Cette étape est importante pour la définition des zones d'affectation dans la nouvelle version du plan d'affectation des zones. En effet, une fois que la Commune aura délimité son périmètre d'urbanisation, elle va pouvoir adapter les zones réservées en fonction des besoins pour les 15 prochaines années, avant de préciser celles qui feront l'objet d'une urbanisation ultérieure.

Le nouveau **projet de plan d'affectation des zones** sera ensuite soumis aux instances cantonales pour un avis de principe avant de le soumettre à l'Assemblée primaire pour décision.

Processus en cas d'acceptation du retrait de la demande d'homologation du PAZ 2015

Détermination des options communales de développement (étape réalisée)

Évaluation par le canton du besoin et du surplus en zones à bâtir dévolue à l'habitat

Délimitation du projet de PU pour l'ensemble des zones à bâtir Préavis du SDT sur le PU

Élaboration du nouveau PAZ par le Conseil communal

Consultation et préavis des services cantonaux Avis de principe du SDT

Décision du Conseil communal

Soumission du nouveau PAZ à l'Assemblée primaire

Soumission du nouveau PAZ au Conseil d'Etat pour homologation

HISTORIQUE DU PAZ

- **15 avril 1981** Homologation du PAZ de la Commune de Nendaz
Conseil d'Etat

- **1^{er} mai 2014** Entrée en vigueur de la LAT1
Confédération

- **26.03.2015** Approbation du PAZ et du RCCZ
Assemblée Primaire

- **8 mai 2018** Approbation du plan directeur cantonal
Grand Conseil VS

- **1^{er} mai 2019** Approbation du plan directeur cantonal valaisan
Conseil fédéral

- **Mars 2021** Avis informatifs
Conseil d'Etat (Dézonages supplémentaires de 106.3ha)

- **10.11.2021** Homologation du PAZ de Nendaz
Conseil d'Etat

- **2021** Recours sur la décision du Conseil d'Etat
WWF – ARE – CN du 10.11.2021

- **2022-2023** Négociations avec les opposants.
Conseil communal Négociations avec l'Office fédéral du développement (ARE) territorial et les instances cantonales.

- **19.12.2023** Demande à l'AP de retirer la demande de révision
Conseil communal du PAZ et du RCCZ approuvée le 26.03.2015

En cas de refus par l'Assemblée primaire de retirer la demande de révision du PAZ et du RCCZ approuvée le 26.03.2015, le Conseil communal se soumettra aux décisions des instances supérieures pour régulariser la conformité de son plan d'affectation de zones en relevant les risques évoqués dans le présent document. Dans cette éventualité, l'Exécutif rappelle que le PAZ homologué par le Conseil d'Etat en novembre 2021 ne permettra pas de concrétiser à court terme notre vision et la réalisation des projets urgents d'intérêt public en particulier le nouveau cycle d'orientation, l'extension de l'EMS, la nouvelle caserne du CSI Printse, la liaison câblée entre la gare de Châteauneuf-Conthey et Haute-Nendaz ainsi que la rénovation du Centre sportif. Dans ce cas

de figure, la Commune de Nendaz sera tributaire des décisions qui seront prises par les instances supérieures sans pouvoir intégrer ses besoins en matière de développement territorial.

Cette décision marque un tournant dans le dossier du PAZ et du RCCZ de Nendaz et souligne les défis auxquels sont confrontées les collectivités publiques lorsqu'elles cherchent à concilier les besoins de développement territorial avec les exigences légales et environnementales.

L'administration communale reste déterminée à mettre en œuvre une vision durable et cohérente du développement de son territoire pour le bien de la communauté et des générations futures.

Sources

- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)
- Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT)
- Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT)
- Décision concernant l'adoption du concept cantonal de développement territorial
- Loi sur les constructions (LC)
- Ordonnance sur les constructions (OC)
- Plan directeur cantonal <https://www.vs.ch/web/sdt/plan-directeur-cantonal-2019>
- C.1 Dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat
- Options de développement Dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat

Enquête intergénérationnelle

Frédéric Broccard est entré en fonction le 1^{er} juillet dernier.

Avec la Commission « Affaires sociales et jeunesse », il a été décidé de lancer des enquêtes auprès des jeunes et des seniors de Nendaz afin de cibler au mieux leurs besoins et développer dans le futur des projets sur mesure. Interview.

NOUS COMPTONS SUR VOUS

Nous vous invitons chaleureusement, lorsque vous serez sollicité, à participer activement à cette démarche et à faire entendre votre voix. Votre contribution est cruciale pour guider notre Exécutif dans la prise de décisions éclairées et pour mobiliser les ressources nécessaires afin de façonner un avenir harmonieux pour tous les résidents de notre Commune.

PRO SENECTUTE PROPOSE AUX COLLECTIVITÉS DE RÉALISER DES ÉTUDES SUR LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES SENIORS. LA COMMUNE DE NENDAZ A DÉCIDÉ DE FAIRE APPEL À SES SERVICES. POURQUOI?

L'effectif des personnes de 65 ans et plus est appelé à augmenter de moitié (+52 %) et celui des personnes de 80 ans et plus à quasiment doubler (+88 %) d'ici 2040. Si les questions liées aux soins des aînés, déjà largement considérées, revêtent une importance capitale, d'autres éléments, tels que l'accessibilité aux loisirs et à la mobilité, sont également centraux pour offrir des conditions de vie agréables à nos aînés.

COMMENT CONCRÈTEMENT CETTE ENQUÊTE SERA-T-ELLE MENÉE?

Pour effectuer cette tâche d'envergure, nous nous sommes donc associés à la fondation Pro Senectute, qui étudiera les besoins des seniors dans notre Commune. Cette analyse débu-

tera dans le courant du printemps et sera réalisée à la fois par le biais d'un questionnaire et par le biais de rencontres citoyennes. Une communication spécifique à ce sujet suivra.

QUELLES THÉMATIQUES LES QUESTIONNAIRES ABORDERONT-ILS?

Il s'agit d'une analyse transversale qui abordera tous les domaines de la vie quotidienne tels que l'habitat, les loisirs et activités, la mobilité et la sécurité, les conditions de vie et l'environnement social, etc.

CETTE DÉMARCHE VOUS A DONNÉ L'ENVIE D'OUVRIR CETTE ENQUÊTE SUR LES ATTENTES DES JEUNES...

Oui, simultanément notre service social mènera une étude de terrain portant sur la jeunesse et l'interculturalité en utilisant des méthodes similaires. Placer au cœur de nos préoccupations les besoins de nos aînés est une évidence. Cependant, agir ainsi sans prendre en considération la co-

hésion sociale dans son ensemble serait préjudiciable à tout le monde.

D'autant que la jeunesse, incarnation vivante de l'avenir de notre société, évolue dans un contexte qui s'est considérablement complexifié au fil du temps.

C'est pourquoi, dans le dessein de promouvoir cette cohésion sociale et de susciter l'engagement actif à la vie communautaire, un intérêt particulier doit également être porté à l'intention de notre jeunesse et de l'interculturalité dans son ensemble. Pour ce faire, la mise en œuvre d'une politique spécifique dédiée est incontournable et vise la protection, l'encouragement et la participation active de tous les citoyens.

VOUS PRÉVOYEZ DEUX ENQUÊTES DIFFÉRENTES AÎNÉS/JEUNESSE. EST-CE ENSUITE DANS L'IDÉE DE CRÉER DES PROJETS DISTINCTS POUR CES DEUX GÉNÉRATIONS?

Non, pour relever les défis liés à l'évolution démographique, seule une vision globale permettra de mettre en œuvre une politique centrée sur les besoins de tous afin de favoriser la cohésion sociale. Au cours des siècles, les interrogations relatives au clivage entre la jeunesse et la vieillesse n'ont cessé de traverser nos sociétés. Jean-Jacques Rousseau nous rappelait avec éloquence que la jeunesse constituait l'époque propice à l'exploration de la sagesse, tandis

que la vieillesse marquait le moment privilégié pour la mettre en pratique. L'idéal serait d'aboutir sur des projets qui rapprochent les générations et non les enferment chacune dans des cases séparées.

LA VIE LOCALE DE NENDAZ EST DÉJÀ FORT RICHE. EST-IL ENCORE VRAIMENT NÉCESSAIRE DE DÉVELOPPER L'OFFRE ?

Notre Commune se porte bien, le vivre-ensemble y est souvent célébré lors des nombreuses manifestations organisées sur notre territoire. Dans le même esprit, nos associations locales et nos institutions communales, déjà actives, contribuent à l'intégration d'un grand nombre de citoyens et favorisent déjà les liens transgénérationnels.

Si ce constat semble flatteur, mettant en lumière la vitalité de notre Commune, il est important de reconnaître que des zones d'ombre persistent probablement, échappant souvent à la connaissance des responsables politiques. En effet, il est essentiel de

” L'idéal serait d'aboutir sur des projets qui rapprochent les générations et non les enferment chacune dans des cases séparées.

garder à l'esprit que la réalité peut être plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. Les problèmes ou les besoins non exprimés ou méconnus de certaines parties de la population peuvent subsister, en dépit des apparences positives.

En outre, la question de l'enrichissement et du développement de la cohésion sociale reste toujours d'actualité. Ce n'est pas seulement une question de maintien du statu quo, mais plutôt une recherche constante d'amélioration. Les défis sociétaux

évoluent avec le temps, et nous devons anticiper et nous adapter pour faire face aux crises de demain. Les enjeux complexes, tels que les changements démographiques, les questions d'identité et les évolutions culturelles, nécessitent une réflexion constante et des actions proactives.

QUELLE EST LA FINALITÉ DE CES ENQUÊTES DE TERRAIN ?

En investissant dans la compréhension des besoins de nos aînés et de notre jeunesse, ainsi que dans la promotion de la cohésion sociale, nous créons un socle sur lequel nous pouvons construire un avenir résilient. En fin de compte, il s'agit de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte et que les liens entre les générations et les communautés restent solides, prêts à affronter les défis à venir avec une force collective renforcée.

L'objectif ultime de ces études est de recueillir des informations essentielles pour hiérarchiser les futures initiatives allant dans ce sens.



Les décisions du Conseil communal

De juin à octobre, le Conseil communal a tenu 8 séances.
Voici un aperçu, non exhaustif, des décisions représentant un intérêt public.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Validation de taxations ordinaires 2019-2021 pour la taxe de promotion touristique (TPT)

Inscription au nouveau concept des cartes journalières CFF qui entrera en fonction début 2024

Octroi à Genedis d'un droit d'exploitation de sept places du parking intérieur «Mer de Glace» en vue de l'installation par et aux frais de la société de bornes de recharge électrique

Offre à la Ville de Neuchâtel pour l'achat du domaine Cité-Joie

Préavis favorable à une prise de participation supérieure dans la société Forces Motrices Valaisannes (FMV SA)

Présentation à une prochaine Assemblée primaire du retrait de la demande de révision du plan d'affectation de zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) (voir p. 27)

Confirmation de la candidature de la Printse à l'obtention du label Rivière Perle Plus

Renoncement de la facturation pour l'engagement du CSI Printse en renfort lors de l'incendie d'une halle à Vétroz

Demande au pool RH de rédiger une directive contre le harcèlement et le mobbing

Réponse favorable à la proposition de création de la société Dixence-Cleuson SA et validation de la convention entre les communautés concédantes des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse, soit les Communes d'Hérémece, du Mont-Noble, de Nendaz, de Saint-Martin, de Sion et de Vex, ainsi que l'Etat du Valais, Dixence-Cleuson SA et Alpiq Suisse SA

Opposition à la proposition de l'Antenne Région Valais Romand d'introduire une nouvelle clé de répartition de la taxe au sac qui préteite les communes touristiques

Validation de l'instauration de zones réservées aux gares de départ, intermédiaire et d'arrivée ainsi que sur le tracé de la future liaison câblée entre Conthey et Haute-Nendaz

1
Demande
en remise d'impôt

1
Réclamation
sur la taxe de séjour 2023

Nendaz Film Festival



Validation du budget pour le Nendaz Film Festival 2024.
Dates de la prochaine édition : 20-21 septembre 2024.

© Florian Bouvet Fournier



AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

Uniformisation des dates de fermeture des structures d'accueil de la petite enfance avec fermeture les jours chômés

Budget complémentaire pour l'aménagement extérieur de la crèche d'Aproz

Acceptation d'une participation financière forfaitaire annuelle de 4000 francs à l'Association des parents d'accueil des Coteaux du Soleil, en sus du montant lié à la prise en charge des enfants domiciliés à Nendaz, par solidarité avec les Communes membres dans le cadre de la prise en charge du déficit

Prise de connaissance de la révision de la directive cantonale d'application de la loi sur l'aide sociale et augmentation du forfait d'entretien mensuel pour les bénéficiaires de 1006 francs à 1031 francs pour une personne seule

Décision de développer une politique communale de l'enfance et de la jeunesse (voir p. 32)

11

**Demandes d'aide sociale
(nouvelles demandes
ou renouvellements)**



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Réorganisation de la cellule dangers naturels (C-Dana) avec les nominations d'Yvan Vouillamoz comme chef de la C-Dana et Lucien Kolly comme remplaçant

Analyse de risques en matière de protection de la population : plusieurs mesures proposées dont deux qui seront mises en œuvre rapidement, soit

l'acquisition de 500 lits de camp pour garantir un accueil de la population en cas de besoin et l'élaboration d'un plan de continuité de l'activité

Remplacement du logiciel de gestion des amendes d'ordre de la police municipale

Mise en route d'un concept régional de protection contre les incendies de forêt sur les territoires de Nendaz, d'Isérables et de Veysonnaz

3

**Demandes d'autorisation
d'exploiter**



SPORT, ANIMATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Approbation des candidatures aux distinctions culturelles et sportives et attribution d'un mérite culturel à Yvonne Fournier

Soutien au camp sportif organisé par le FC Aproz sous la forme d'entrées gratuites à la patinoire en cadeau aux participants

Soutien matériel et logistique à la course de charité le Trophée de la Religieuse

Aide ponctuelle pour les 10 ans du Nînd'Art

Renoncement à l'achat de nouveaux éclairages de Noël au vu de la situation énergétique



ÉCONOMIE, TOURISME ET MOBILITÉ

Adjudication des travaux relatifs à l'appel d'offres et à la direction des travaux pour les pistes de descente VTT à Tracouet

Validation de la stratégie touristique 2024-2028

Achat d'un canon à neige silencieux pour la piste du tapis magique sur la Plaine des Ecluses

Décision d'installer la tente sur plaine des Ecluses en été 2024 car plusieurs grandes manifestations de plus de 1000 personnes programmées ; puis de monter la tente dès 2025 en été sur la patinoire.



AMÉNAGEMENT, BÂTIMENTS ET ÉNERGIES

Préavis favorable au projet de forages géotechniques de reconnaissance au Mont-Fort par la société NV Remontées Mécaniques SA

111

**Demandes d'autorisation
de permis de construire
(nouvelles demandes,
renouvellements ou préavis)**

1

**Demande d'aide financière
à la rénovation d'un bâtiment
classé digne d'importance
cantonale/régionale**

2

**Adjudications de travaux
spéciaux (enceintes de
fouille) et de terrassement
pour le nouveau bâtiment
des travaux publics**

1

**Recours contre une
autorisation délivrée par
la Commission cantonale
des constructions
pour l'aménagement
de places de parc**



INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT

Achat d'un système GPS pour les relevés des canalisations d'eau potable, eaux usées et eau de surface

Construction d'un collecteur d'eaux de surface au centre scolaire de la Biolette avec évacuation des eaux de surface (séparées des eaux usées) vers un cours d'eau par des canalisations communales

Directive d'application de la déchetterie des Eterpas avec l'instauration d'une interdiction de dépôt des déchets issus de l'activité professionnelle des entreprises

Achat de trois compacteurs à carton qui seront installés à Aproz, à Haute-Nendaz et à la déchetterie des Eterpas en lieu et place des silos à carton

Préavis positif au projet de construction d'un abribus à la Rampine à Sornard

Amélioration du carrefour de Grand Champ à Baar, à proximité de l'école

Reprise du chemin du Pattier d'En Haut et attribution d'un mandat d'ingénieur pour la réfection de cette route et de ses équipements

Approbation du projet de réfection de la chaussée du chemin de Tsamparrô à Haute-Nendaz et de la construction de collecteurs d'eaux claires

Renouvellement du parc véhicules de la section voirie

1

Adjudication pour des travaux en lien avec les réseaux d'eau potable et des eaux usées

3

Adjudications relatives à des travaux sur le réseau routier

1

Adjudication de travaux de génie civil dans le cadre du réaménagement de la plaine des Ecluses



BOURGEOISIE, FORÊT ET AGRICULTURE

Approbation des comptes 2022 d'Ecoforêt

Demande d'une deuxième offre pour l'étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle laiterie à Nendaz et la transformation des laiteries de Brignon et de Haute-Nendaz, dans le cadre du projet de fusion des laiteries

Renouvellement de l'engagement de la Commune de Nendaz pris en 1993 pour l'entretien du Grand Bisse de Vex en partenariat avec les Communes de Sion, Vex et Veysonnaz

2

Demandes d'aide à la plantation de framboises

5

Demandes d'aide pour l'achat de machines agricoles



ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Accord avec la chorale de la Davidica pour l'utilisation de leur local comme salle de musique pour les élèves du cycle d'orientation

Accord avec la copropriété de l'immeuble Les Genêts à Haute-Nendaz pour l'utilisation de leur piscine pour des cours de natation des écoles de Nendaz

PERSONNEL COMMUNAL

Les engagements

- 1 éducatrice de l'enfance à l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)
- 1 auxiliaire de conciergerie pour l'école de la Biolette
- 1 assistante socio-éducative à la crèche du P'tit Bec
- 1 stagiaire MPE (maturité professionnelle économie)
- 1 chef de poste pour la police municipale
- 1 spécialiste RH

Le Conseil communal leur souhaite la bienvenue au sein du personnel communal et plein de succès dans leur nouvelle fonction. Il se réjouit de les voir renforcer des équipes en place ou remplacer des collaborateurs partis vers d'autres horizons professionnels.

Les départs à la retraite

- Manuella Rossier, éducatrice auxiliaire à la crèche du P'tit Bec à la retraite depuis juin 2023 après 15 ans d'activité
- Stéphane Bovier, collaborateur au service des travaux public à la retraite depuis octobre 2023 après 24 d'activité

Le Conseil communal leur souhaite de profiter pleinement de la retraite et les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur fidélité.

L'agenda de décembre à avril

DÉCEMBRE

10	Loto le Muguet
12	P'tits joueurs
14	Soirée jeux
17	Loto des Ej'Ecochyoëü
23	Chants de Noël
23	Concert de Noël de la Davidica et de la Concordia
25	Noël des enfants
25, 26, 28, 30	Ice Disco
28	Don du sang
28	Après-ski familles
29	Concert de Noël du chœur Saint-Michel
29	Contes d'hiver pour les enfants
31	Spectacle du Nouvel An



JANVIER

1	Vœux de la Municipalité
1, 2, 4	Ice Disco
4	Après-ski familles
5	Contes d'hiver pour les enfants
6	Nendaz fête les rois
6	Jib Night Contest (freestyle)
7	Loto de la Caecilia
8	P'tits lecteurs
9	P'tits joueurs
10	Inalpe Dynafit 2.0
10-13	Spectacle du Mim'Osa
14	Loto du chœur Saint-Michel
18	Soirée jeux
18-21	Spectacle du Mim'Osa
20	Full Moon Party
21	Loto de l'Echo du Mont
25-27	Spectacle du Mim'Osa
27	Grand Prix Migros
28	Loto des églises de Haute-Nendaz et Basse-Nendaz
31	Après-midi jeux





Retrouvez les événements ayant lieu à Nendaz
régulièrement mis à jour sur www.nendaz.org/agenda

Agenda sous réserve de modification

FÉVRIER

3	The Mud Day Winter Edition
4	Loto de la Jeunesse Nendette
5	P'tits lecteurs
6	P'tits joueurs
10	Carnabaar
11	Loto de la Chanson de la Montagne
13	Carnaval à Haute-Nendaz
15, 22, 29	Après-ski familles
16, 23	Contes d'hiver pour les enfants
Dès le 23	Village Nendaz Freeride
24	Nendaz Freeride FWT Junior 3*
24	Full Moon Party
25	Loto FC Aproz
26	Nendaz Freeride FWT Qualifier 2*
28	Après-midi jeux
28	Nendaz Freeride FWT Qualifier 3*



MARS

2	Nendaz Freeride FWT Qualifier 4*
2	Nendaz Freeride Kids
Jusqu'au 3	Village Nendaz Freeride
3	Concert du chœur Saint-Michel
4	P'tits lecteurs
9	Nendaz Comedy Club
9	Nendaz Freeride Video FWT Junior 1*
10	Concert de la Rosablanche
12	P'tits joueurs
14	Soirée jeux
16	Concert de l'Echo du Mont
18	Concert de la Caecilia
23	Full Moon Party
24	Concert de la Concordia
27	Après-midi jeux
30	Nendaz Freeride Video FWT Qualifier 1*
31	Pâques à Nendaz

AVRIL

9	P'tits joueurs
13	Concert Le Muguet
13-14	Nendaz Snow Vibes Festival
15	P'tits lecteurs
18	Soirée jeux
24	Après-midi jeux



Mémento

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

- Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h ainsi que mercredi de 14 h à 17 h
 - Horaires téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- | | |
|--|--------------------------------|
| Secrétariat 027 289 56 00 | Police communale 027 289 58 50 |
| Travaux publics 027 289 58 70 | Cadastre 027 289 56 60 |
| Finances 027 289 56 20 | Édilité 027 289 56 50 |
| Service de la population 027 289 56 30 | Service social 027 289 57 00 |

AGENCE COMMUNALE AVS

Route de Nendaz 407
1996 Basse-Nendaz
Pascal Praz, agent local
027 289 58 91

- Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 9 h 30
- Rendez-vous sur demande

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Centre de la Biolette
027 288 58 30

- Ouverture au public : lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h ; mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h
- Horaire restreint en été : lundi de 14 h à 18 h

LUDOTHÈQUE

Centre de la Biolette
027 289 58 35

- Ouverture au public : lundi de 14 h à 16 h mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
- Fermé durant les vacances scolaires

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Service aide et soins à domicile

- Permanence administrative
Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h : 027 563 57 01
- Permanence infirmière
Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h : 027 563 57 20

Service d'assistance sociale

- 027 563 57 60

APEA DES DISTRICTS D'HÉRENS ET DE CONTHEY

(Autorité de Protection de l'enfant et de l'adulte)

027 607 51 60
apea-herens-conthey@admin.vs.ch

SOC

Service officiel de curatelle
027 289 57 92

CRÈCHE DU P'TIT BEC

027 289 58 25
- Permanence téléphonique : 6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

CRÈCHE ET NURSERIE LES GRENOUILLES

- Crèche 027 289 58 27
- Nurserie 027 289 58 28
- Permanence téléphonique : 6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

DIRECTION DES ÉCOLES

Pierre-Michel Bagnoud 027 515 15 10

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Genedis SA à Vernayaz 027 763 14 11

ÉTAT CIVIL

À Sion 027 606 33 40

FEU

Guillaume Fournier, commandant des pompiers 079 608 07 13
Numéro d'alarme : 118

EMS FOYER MA VALLÉE

À Basse-Nendaz 027 289 57 00

GARDE-CHASSE

Christian Bornet 079 355 39 18

JUGE DE COMMUNE

Mireille Fournier 079 794 52 40

OBJETS TROUVÉS

Police municipale 027 289 58 50

OFFICE DU TOURISME

À Haute-Nendaz 027 289 55 89

PAROISSE

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

PRÉSIDENT DE LA COMMUNE

Frédéric Fragnière 079 277 65 08

RAMONAGE

Xavier D'Amico 027 288 67 12

DÉCHETTERIE ET DÉCHARGE DES ÉTERPAS

027 289 58 74 (bureau)
Horaires sur www.nendaz.org/eterpas

SERVICE FORESTIER

Ecoforêt 027 288 44 04

IMPRESSUM

Journal d'information de l'Administration communale de Nendaz

Tirage
4000 exemplaires

Parution
3 fois par an

Rédaction
Sonia Delèze

Graphisme, mise en page et impression
Picto+ graphic design SA, Nendaz





Meilleurs vœux pour 2024

Les autorités communales ainsi
que les collaborateurs de l'administration communale de Nendaz
vous souhaitent de joyeuses fêtes et une merveilleuse année.